



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 27 août 2014**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

12 – Orientation

12.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.006 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'autorisation du lancement d'un appel d'offres. En vertu du paragraphe 2 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'autorisation du lancement d'un appel d'offres. En vertu du paragraphe 2 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'autorisation du lancement d'un appel d'offres. En vertu du paragraphe 2 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'autorisation du lancement d'un appel d'offres. En vertu du paragraphe 2 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de police de Montréal, Direction des opérations - Activités de soutien - 1144872004

Accorder au seul soumissionnaire conforme Revision Military Inc., le contrat pour la fourniture de 220 casques balistiques pour les policiers des groupes d'intervention du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 140 729,40\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13706, lancé le 2 juin 2014. Trois (3) soumissionnaires et un (1) seul conforme.

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'eau, Direction de l'eau potable - 1146603001

Annuler le contrat accordé à MVA Puissance inc. (CG14 0087) pour la fourniture d'appareillage d'entrée électrique des postes 25 kV et l'assistance technique pendant les travaux à l'usine de production d'eau potable Atwater dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.007 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1146603002

Annuler le contrat accordé à MVA Puissance inc. (CG14 0125) pour la fourniture d'appareillage d'entrée électrique du poste temporaire 12 kV et l'assistance technique pendant les travaux à l'usine de production d'eau potable Atwater dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.008 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien - 1144472003

Accorder un contrat à Motos Daytona inc. pour la fourniture de cinq motocyclettes de marque Harley Davidson 2015, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 167 788,59 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13798 - Achat de véhicules identifiés (un seul soumissionnaire)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.009 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des affaires juridiques , Direction des services judiciaires - 1142346001

Exercer l'option de prolongation prévue à l'entente-cadre de l'appel d'offres public 12-12368, pour une période de 12 mois supplémentaires, du 1er novembre 2014 au 31 octobre 2015, pour la fourniture de services d'agents de sécurité du Groupe de sécurité Garda inc. (Garda world) pour les points de service de la cour municipale (excluant le chef-lieu) et approuver l'entente de renouvellement à cet fin

Compétence d'agglomération : Cour municipale

20.010 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service des technologies de l'information - 1145035006

Accorder à la firme Eastern Independent Telecommunications LTD (EIT) le contrat pour l'acquisition, l'installation, la configuration et la maintenance d'un système de sécurité physique et de contrôle d'accès sur certains sites du réseau SÉRAM de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 193 428,54 \$, taxes incluses (appel d'offres public # 14-13669 - 4 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 13 août 2014, 8 h 30, à l'article 20.007

20.011 Contrat de construction

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1146342001

Accorder un contrat à la firme Air Ambient (9065-7610 Québec inc.) pour les travaux de réfection de toiture, de climatisation et divers travaux dans le bâtiment administratif du SIM situé au 6150, rue Royalmount (1061). Dépense totale de 937 087,30 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5727 (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.012 Contrat de construction

CE Service des infrastructures, voirie et transports - 1140541011

Accorder un contrat à ACI-Ponts et Ouvrages d'Art Inc. pour la démolition (projet 12-06) de la passerelle piétonne Barr (structure 81-3710) située au-dessus de l'autoroute 520 dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 231 959,65 \$, taxes incluses (travaux et contingences: 228 279,99 \$ + incidences: 3 679,66 \$, taxes incluses). Appel d'offres public 07-12062 - 4 soumissionnaires conformes.

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.013 Contrat de construction

CE Service de l'eau, Direction de l'eau potable - 1145879002

Accorder un contrat à Dumoulin et Associés Réparations de béton ltée pour les travaux de réfection de charpente en béton à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs. Dépense totale de 147 762,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10149 - 4 soumissionnaires.

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.014 Contrat de construction

CG Service de l'eau, Direction de l'épuration des eaux usées - 1143334021

Autoriser une dépense additionnelle de 68 985,00 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise à niveau des écrans perforés en aluminium des décanteurs 22 à 28 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte dans le cadre du contrat accordé à Socomec Industriel inc (CG13 0262) majorant ainsi le montant du contrat de 1 492 123,82 \$ à 1 561 108,82 \$ taxes incluses.

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.015 Contrat de services professionnels

CG Service des ressources humaines , Direction dotation et gestion de la main-d'oeuvre - 1144464001

Ratifier et approuver la cession intervenue le 29 avril 2014 entre C.F.C. DOLMEN INC. (Cédant) et M2D LEADERSHIP INC. (Cessionnaire) de l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal (SPVM) et C.F.C DOLMEN INC (Cédant), selon les mêmes termes et conditions, pour la fourniture de services professionnels relativement à l'évaluation psychométrique des aspirants policiers, cette entente-cadre se terminant le 31 mars 2016.

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.016 Contrat de services professionnels

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1140457004

Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Régis Côté et associés architectes, Groupe S.M. International inc., et Delisle Despaux et associés inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Fleury (3088) dans l'Arrondissement Montréal-Nord pour une somme maximale de 949 391,11 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 14-13364 - 7 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

20.017 Contrat de services professionnels

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1140457005

Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Martin, Marcotte / Beinhaker architectes S.E.N.C, Dupras Ledoux inc., NCK inc. et Delisle Despaux et associés inc. pour les travaux de mise aux normes du Centre Étienne-Desmarteau (0560) dans l'Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie pour une somme maximale de 1 301 682,79 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 14-13364 - 7 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin

20.018 Contrat de services professionnels

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1140457006

Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Services intégrés Lemay et associés inc., Bouthillette Parizeau inc., Pasquin St-Jean et associés inc., et Delisle Despaux et associés inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Bill-Durnan (0610) dans l'Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce pour une somme maximale de 959 717,59 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 14-13364 - 7 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

20.019 Immeuble - Servitude

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1136462002

Approuver le projet d'acte aux termes duquel Mme Phanith Som et M. Saroeun Som créent en faveur de la Ville, sans considération monétaire, une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques grevant l'emplacement situé au quadrant sud-ouest des avenues Georges et Guy et sur lequel est érigé le bâtiment portant le numéro d'immeuble 8820, avenue Georges, dans l'arrondissement d'Anjou

20.020 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1144240002

Autoriser la réception d'une subvention de 1 000 000 \$ de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour l'acquisition et la conservation de 6 lots dans l'écoterritoire du corridor écoforestier de la rivière à l'Orme dans le cadre du Programme d'acquisition et de conservation d'espaces boisés et approuver les deux conventions d'aide financière préparées par la CMM

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Écoterritoires

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1140887001

Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prolonger pour les huit prochains mois de 2014 l'entente de service avec l'arrondissement de Montréal-Nord, les activités d'entretien effectuées dans le cadre des programmes d'entretien planifié utilisés à la Ville de Montréal, notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation et les filtres, et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et la patinoire extérieure du Bleu, Blanc, Bouge et le remplacement des chaudières dans la salle mécanique de l'aréna Garon

30.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.003 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Direction générale, Direction générale adjointe - Qualité de vie - 1144320003

Autoriser le déplacement de Mme Manon Gauthier, membre du comité exécutif, responsable de la culture, du patrimoine, du design, d'Espace pour la vie et du statut de la femme, à Chengdu (Chine) du 25 au 28 septembre 2014, dans le cadre de la réunion annuelle du Réseau des villes créatives de l'UNESCO, et du 29 septembre au 3 octobre 2014 à Buenos Aires (Argentine), dans le cadre de la 11e réunion de la Commission Culture de CGLU. Montant estimé : 4 977,52 \$

30.004 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1140843010

Ratifier la dépense relative au déplacement, du 3 au 8 août 2014, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre d'une mission officielle au Japon. Montant : 3 970,25 \$.

30.005 Recours judiciaires et règlement de litiges

CE Service des affaires juridiques, Direction des affaires civiles - 1142923002

Plainte à la Régie de l'énergie - tarification d'Hydro-Québec pour les usines du Service de l'eau

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

30.006 Reddition de comptes

CM Service des finances, Direction Opérations budgétaires et comptables - 1145205007

Suivi de l'application de la « Politique surplus 2013 », du remboursement des déficits cumulés des arrondissements et des plans de remboursements adoptés par les conseils d'arrondissements

40 – Réglementation

40.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier est en lien avec une annonce publique. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

50 – Ressources humaines

50.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux relations de travail. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	15
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	7
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	14

CE : 12.001
2014/08/27 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.002
2014/08/27 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.003

2014/08/27 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.004

2014/08/27 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.005
2014/08/27 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.006
2014/08/27 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.001

2014/08/27 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.002

2014/08/27 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.003

2014/08/27 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.004

2014/08/27 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1144872004

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles-Armurerie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	D'accorder au seul soumissionnaire conforme Revision Military Inc., le contrat pour la fourniture de 220 casques balistiques pour les policiers des groupes d'intervention du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 140 729,40\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13706, lancé le 2 juin 2014. Trois (3) soumissionnaires et un (1) seul conforme.

1. d'accorder au seul soumissionnaire conforme Revision Military Inc., le contrat pour la fourniture de 220 casques balistiques pour les policiers des groupes d'intervention (GI) du SPVM, au montant de 140 729,40\$, taxes incluses, conformément aux termes et conditions de l'appel d'offres public 14-13706.
2. d'imputer cette dépense à même le budget de fonctionnement du SPVM. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-08-08 13:01

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1144872004

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles-Armurerie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	D'accorder au seul soumissionnaire conforme Revision Military Inc., le contrat pour la fourniture de 220 casques balistiques pour les policiers des groupes d'intervention du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 140 729,40\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13706, lancé le 2 juin 2014. Trois (3) soumissionnaires et un (1) seul conforme.

CONTENU

CONTEXTE

Le comité de direction du SPVM a donné son aval dans le but de fournir à ses policiers œuvrant au sein des quatre groupes d'intervention (GI) - Nord, Sud, Est et Ouest, un casque balistique afin d'accroître leur protection lors de la mise en place de périmètres de sécurité dans des situations telles que : appel pour une personne armée, endiguement, personne barricadée, tireur actif et périmètre de sécurité interne lors des interventions du Groupe tactique d'intervention (GTI). Ces interventions sont estimées à ± 400 par année.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Il s'agit d'un nouvel équipement de protection individuel.
Les premières discussions reliées à ce dossier ont débuté le 7 mars 2008.

DESCRIPTION

Le casque balistique du GI doit être de type II afin de répondre aux normes établies par l'École nationale de police du Québec. Ainsi la norme de protection balistique « NIJ Standard 0106.01 for ballistic helmet » est requise. Une garantie balistique minimale de cinq (5) ans du fabricant est exigée.

JUSTIFICATION

L'acquisition de ces casques balistiques est la conclusion aux nombreuses rencontres paritaires sur les équipements et en santé et sécurité au travail. Ceci aura pour effet d'augmenter le niveau de protection et de sécurité lors des interventions des agents du GI. Par le fait même, un meilleur support opérationnel sera apporté aux policiers des postes de quartier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération. La Section armurerie et uniformes fera le suivi et la gestion du budget qui sera attribué par le SPVM. À la fin de la garantie balistique, il sera envisagé de procéder à des tests balistiques par un laboratoire indépendant, avant d'effectuer le remplacement.

L'estimation de ce contrat effectuée par le SPVM était de 139 119.75\$ (taxes incluses). La soumission, du seul soumissionnaire conforme, au montant de 140 729,40\$ (taxes incluses) est similaire à notre estimation. L'achat de 20 courroies de rétention à la mentonnière, comme pièce de rechange, au coût de 1609.65\$ explique la différence.

La soumission du fournisseur Revision Military Inc. peut être consultée en pièce jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Pour le personnel policier, il s'agira d'un impact positif majeur au niveau de leur sécurité. Les policiers du GI seront mieux protégés lors de leur intervention sur des événements considérés à haut risque et lors de la mise en place de périmètre de sécurité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Lancement de l'appel d'offres public : 2 juin 2014
- Addenda 1 : 11 juin 2014
- Ouverture des soumissions : 25 juin 2014
- Analyse de conformité au devis technique des échantillons : 17 juillet 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien (Line

DESJARDINS)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Dana Roxana RACASAN OANCEA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric GODIN
commandant police

ENDOSSÉ PAR

Dominic HARVEY
Inspecteur chef

Le : 2014-07-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Didier DERAMOND
Directeur adjoint - Police

Approuvé le : 2014-08-06

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marc PARENT
Directeur

Approuvé le : 2014-08-07



Dossier # : 1146603001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Annuler le contrat accordé à MVA Puissance inc. (CG14 0087) pour la fourniture d'appareillage d'entrée électrique des postes 25 kV et l'assistance technique pendant les travaux à l'usine de production d'eau potable Atwater dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP)

Il est recommandé :
d'annuler le contrat accordé à MVA Puissances inc., découlant de la résolution CG14 0087, pour la fourniture d'appareillage d'entrée électrique des postes 25 kV et l'assistance technique pendant les travaux à l'usine de production d'eau potable Atwater dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP).

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-08-15 10:02

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1146603001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Annuler le contrat accordé à MVA Puissance inc. (CG14 0087) pour la fourniture d'appareillage d'entrée électrique des postes 25 kV et l'assistance technique pendant les travaux à l'usine de production d'eau potable Atwater dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP)

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'agglomération a accordé à MVA Puissance inc. un contrat pour la fourniture d'appareillage d'entrée électrique 25 kV lors de la séance du 27 février 2014 (Résolution CG14 0087) - Dépense totale de 2 445 803,62\$. Suite à de nombreux échanges entre les intervenants du Service de l'approvisionnement, du Service des affaires juridiques et de la firme MVA, les documents relatifs aux assurances tous risques n'ont toujours pas été déposés, ce qui empêche de démarrer ce contrat qui est sur le cheminement critique du projet REQUP1.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0087 - 27 février 2014 - Accorder un contrat à MVA Puissance inc. pour la fourniture d'appareillage d'entrée électrique des postes 25 kV et l'assistance technique pendant les travaux à l'usine de production d'eau potable Atwater dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP) - Dépense totale de 2 445 803,62 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 13-12955.

DESCRIPTION

Ce dossier vise à annuler un contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels accordé à MVA Puissances inc. suite à la résolution CG14 0087 entérinée le 27 février 2014.

JUSTIFICATION

Tel que stipulé dans les documents contractuels, un premier avis a été envoyé par le Service de l'approvisionnement le 18 mars à MVA Puissance inc. indiquant que le contrat lui était octroyé et que les documents d'assurances devaient être déposés dans les dix jours suivants. Suite à ce délai, des discussions ont été tenues entre les intervenants du Service de l'approvisionnement, du Service des affaires juridiques et de la firme MVA.

Une seconde lettre a été envoyée le 20 mai 2014 résumant les correctifs à apporter aux documents d'assurances civile et automobile et demandant le dépôt des documents d'assurances tous risques encore absents. Les documents n'ont toujours pas été reçus à ce jour. Cette non conformité est jugée majeure par le Service des affaires juridiques et empêche le démarrage des travaux.

Conséquemment, ces équipements seront inclus dans le dernier appel d'offres du projet REQUP1.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Suite à l'annulation de ce contrat, les crédits autorisés initialement prévus au GDD 1146019001 - CG14 0087 devront être retournés au règlement d'emprunt RCG 09-028 qui a servi de provenance.

Le budget qui a été alloué dans ce dossier s'ajoutera au budget prévu pour le dernier appel d'offres du projet REQUP1.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le refus de ce dossier, un retard sera occasionné car la Ville devra utiliser les moyens à sa disposition pour obtenir les assurances manquantes ce qui impliquera un retard dans la livraison des équipements et provoquera des impacts importants de coûts et d'échéancier dans les autres projets du programme REQUP.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Résolution : Conseil d'agglomération septembre 2014.

Annulation du contrat : septembre 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Bernard TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Daniel LÉGER)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'eau , Direction de l'eau potable (Leilatou DANKASSOUA)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Marie LABERGE
Chef de section - ingenierie d'usine

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-07-29

Robert MILLETTE
Chef de projet - gestion de l'eau

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable

Approuvé le : 2014-08-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2014-08-14



Dossier # : 1146603002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Annuler le contrat accordé à MVA Puissance inc. (CG14 0125) pour la fourniture d'appareillage d'entrée électrique du poste temporaire 12 kV et l'assistance technique pendant les travaux à l'usine de production d'eau potable Atwater dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP)

Il est recommandé :
d'annuler le contrat accordé à MVA Puissances inc., découlant de la résolution CG14 0125, pour la fourniture d'appareillage d'entrée électrique du poste temporaire 12 kV et l'assistance technique pendant les travaux à l'usine de production d'eau potable Atwater dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP).

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-08-15 10:03

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1146603002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Annuler le contrat accordé à MVA Puissance inc. (CG14 0125) pour la fourniture d'appareillage d'entrée électrique du poste temporaire 12 kV et l'assistance technique pendant les travaux à l'usine de production d'eau potable Atwater dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP)

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'agglomération a accordé à MVA Puissance inc. un contrat pour la fourniture d'appareillage d'entrée électrique du poste temporaire 12 kV et l'assistance technique pendant les travaux lors de la séance du 27 mars 2014 (Résolution CG14 0125). Suite à de nombreux échanges entre les intervenants du Service de l'approvisionnement, du Service des affaires juridiques et de la firme MVA, les documents relatifs aux assurances tous risques comportent des déficiences majeures, ce qui empêche de démarrer ce contrat qui est sur le cheminement critique du projet REQUP1.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0125 - 27 mars 2014 - Accordé un contrat à MVA Puissance inc. pour la fourniture d'appareillage d'entrée électrique du poste temporaire 12 kV et l'assistance technique pendant les travaux à l'usine de production d'eau potable Atwater dans le cadre du programme de réfection des équipements des usines d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs (REQUP) - Dépense totale de 638 269,67 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 13-12973.

DESCRIPTION

Ce dossier vise à annuler un contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels accordé à MVA Puissance inc. suite à la résolution CG14 0125 entérinée le 27 mars 2014.

JUSTIFICATION

Tel que stipulé dans les documents contractuels, un premier avis a été envoyé par le Service de l'approvisionnement le 9 avril à MVA Puissance inc. indiquant que le contrat lui était octroyé et que les documents d'assurances devaient être déposés dans les dix jours suivants. Suite à ce délai, des discussions ont été tenues entre les intervenants du Service de l'approvisionnement, du Service des affaires juridiques et de la firme MVA.

Une seconde lettre a été envoyée le 20 mai 2014 résumant les correctifs à apporter aux documents d'assurances tous risques. Les documents corrigés n'ont toujours pas été reçus à ce jour. Cette non conformité est jugée majeure par le Service des affaires juridiques et empêche le démarrage des travaux.

Conséquemment, ces équipements seront inclus dans le dernier appel d'offres du projet REQUP.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Suite à l'annulation de ce contrat, les crédits autorisés initialement prévus au GDD 1146019004 - CG14 0125 devront être retournés au règlement d'emprunt RCG 09-028 qui a servi de provenance.

Le budget qui a été alloué dans ce dossier s'ajoutera au budget prévu pour le dernier appel d'offres du projet REQUP1.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le refus de ce dossier, un retard sera occasionné car la Ville devra utiliser les moyens à sa disposition pour obtenir les assurances manquantes. Ceci impliquera un retard dans la livraison des équipements et provoquera des impacts importants de coûts et d'échéancier dans les autres projets du programme REQUP.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Résolution : Conseil d'agglomération septembre 2014.

Annulation du contrat : septembre 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Bernard TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Daniel LÉGER)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'eau , Direction de l'eau potable (Leilatou DANKASSOUA)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Marie LABERGE
Chef de section - ingenierie d'usine

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-07-29

Robert MILLETTE
Chef de projet - gestion de l'eau

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable

Approuvé le : 2014-08-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2014-08-14



Dossier # : 1144472003

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles-Parc automobile
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder au seul soumissionnaire, "Motos Daytona inc.", ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de cinq motocyclettes de marque Harley Davidson 2015, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 167 788,59 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13798 - Achat de véhicules identifiés

Il est recommandé

1. d'accorder au seul soumissionnaire, "Motos Daytona inc.", ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de cinq motocyclettes Harley Davidson 2015 pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 167 788,59 \$, taxes incluses, conformément au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-08-14 16:39

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1144472003

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles-Parc automobile
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder au seul soumissionnaire, "Motos Daytona inc.", ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de cinq motocyclettes de marque Harley Davidson 2015, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 167 788,59 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13798 - Achat de véhicules identifiés

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but de remplacer des motocyclettes qui seront mises au rancart pour cause de désuétude, l'appel d'offres public 14-13798 s'est tenu du 9 au 28 juillet 2014, soit pour une période de vingt jours de calendrier, donc cinq jours supplémentaires au délai exigé par la Loi sur les cités et villes.

L'appel d'offres public 14-13798 a été publié, durant la même période, dans le Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) et sur le site Internet de la Ville de Montréal. Il a également été publié dans le journal La Presse la journée du 9 juillet 2014. L'appel d'offres public 14-13798 concernait la fourniture de cinq motocyclettes de marque Harley Davidson, modèle FLHTP, année 2015. Un seul fournisseur a demandé le cahier des charges et il a remis une soumission.

Malgré le fait que la somme maximale de ce contrat, taxes incluses, soit inférieure à 500 000 \$, le présent octroi de contrat nécessite l'approbation du conseil d'agglomération étant donné qu'un seul fournisseur a déposé une soumission relativement à cet appel d'offres.

Le délai de validité des soumissions est de cent vingt jours de calendrier suite à l'ouverture des soumissions. Donc, dans le présent cas, le délai de validité a débuté le 28 juillet 2014 et se terminera le 24 novembre 2014. Dès présentation, et approbation, du dossier décisionnel par le conseil d'agglomération, le bon de commande sera transmis à l'adjudicataire, soit à la fin du mois de septembre 2014. Le délai de validité sera donc respecté.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0304 - 29 août 2013 - Accorder au seul soumissionnaire, Sports Monette inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de cinq motocyclettes de marque BMW 2013, aux prix de sa soumission, soit au prix total de 148 898,37 \$.

CE12 0408 - 28 mars 2012 - Accorder à Sports Monette inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de deux motocyclettes de marque BMW 2012, aux prix de sa soumission, soit au prix total de 58 409,60 \$.

CE11 1873 - 23 novembre 2011 - Accorder à Monette sports, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de deux motocyclettes de marque BMW 2012, aux prix de sa soumission, soit au prix total de 57 876,18 \$.

DESCRIPTION

Pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, accorder au seul soumissionnaire, "Motos Daytona inc.", ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de cinq motocyclettes de marque Harley Davidson, modèle FLHTP, année 2015, correspondant au devis technique de l'appel d'offres public 14-13798, pour une somme maximale de 167 788,59 \$, taxes incluses.

Au début 2014, le Service de police de la Ville de Montréal a tenu un appel d'offres public pour l'acquisition de motocyclettes. En effet, l'appel d'offres public 14-13526 s'est déroulé du 10 au 26 mars 2014, soit pour une période de dix-sept jours de calendrier, donc deux jours supplémentaires au délai exigé par la Loi sur les cités et villes. Cet appel d'offres concernait l'acquisition de trois motocyclettes BMW, modèle R1200 RT-P, année 2014. Aucune soumission n'a été reçue dans le cadre de cet appel d'offres.

Deux mois plus tard, le Service de police de la Ville de Montréal tenait un nouvel appel d'offres public pour l'acquisition de motocyclettes. En effet, l'appel d'offres public 14-13652 s'est déroulé du 14 mai au 9 juin 2014, soit pour une période de vingt-sept jours de calendrier, donc douze jours supplémentaires au délai exigé par la Loi sur les cités et villes. Cet appel d'offres concernait l'acquisition de cinq motocyclettes Harley Davidson, modèle FLHTP, année 2014. Une seule soumission fut reçue dans le cadre de cet appel d'offres et celle-ci fut déclarée non conforme administrativement par le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal car la page sommaire n'était pas signée par le fournisseur. L'article 21.1 de la Section I "Instructions au soumissionnaire" du document d'appel d'offres public 13-13652 mentionnait clairement que: "*Le défaut de signer la PAGE SOMMAIRE de la soumission entraînera le rejet de celle-ci*".

Un mois plus tard, soit le 9 juillet 2014, le Service de police de la Ville de Montréal tenait un troisième appel d'offres public pour l'acquisition de motocyclettes. L'actuel dossier décisionnel est présenté au conseil d'agglomération suite à la tenue de ce troisième appel d'offres public.

JUSTIFICATION

L'acquisition de ces cinq motocyclettes est justifiée afin de remplacer autant de motocyclettes qui seront mises au rancart pour cause de désuétude.

Soumissions conformes	Coût de base	Autres	Total
1.- Motos Daytona inc.	167 788,59 \$	0,00 \$	167 788,59 \$

Dernière estimation réalisée (\$) (Section du parc automobile du SPVM)	158 090,63 \$	0,00 \$	158 090,63 \$
Coût moyen des soumissions reçues			167 788,59 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			---
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			---
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			---
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			+ 9 697,96 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			+ 6,1 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			---
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			---

Relativement à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, le Service de police de la Ville de Montréal a vérifié auprès de l'Autorité des marchés financiers, à la rubrique intitulée « Foire aux questions – Contrats publics », que l'on retrouve sur son site Internet, et peut ainsi confirmer que l'adjudicataire "Motos Daytona inc." n'a pas l'obligation d'obtenir une autorisation de l'Autorité des marchés financiers, et ce, vu que le contrat décrit au présent dossier décisionnel n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, en étant un d'approvisionnement en biens.

Le Service de police de la Ville de Montréal a tout de même vérifié auprès de l'Autorité des marchés financiers et l'adjudicataire "Motos Daytona inc." ne détient pas cette autorisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Autoriser une dépense de 167 788,59 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de cinq motocyclettes Harley Davidson 2015. Les crédits nécessaires sont disponibles au budget du Programme triennal d'investissement du Service de police de la Ville de Montréal. Les imputations budgétaires complètes sont inscrites dans l'intervention du Service des ressources financières du Service de police de la Ville de Montréal.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les cinq motocyclettes que le Service de police de la Ville de Montréal souhaite acquérir par le présent dossier décisionnel, étant des véhicules dits "spécialisés", ne sont pas visés par le Fonds véhicules verts de la Ville de Montréal.

Toutefois, le SPVM demeure sensible et préoccupé par la question environnementale et plus particulièrement par les émissions de gaz à effet de serre de ses véhicules. Des efforts corporatifs sont mis en oeuvre pour répondre à l'objectif "Réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise d'ici 2020 par rapport à 1990" de l'orientation "Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre" du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

En effet, le SPVM possède 1 237 voitures et mini-fourgonnettes: 87,3 % de ces véhicules sont de 4 et 6 cylindres et 2,8 % sont hybrides.

Voitures et mini-fourgonnettes (sont exclus les camions et motos)				
Véhicules	4 cylindres	6 cylindres	8 cylindres	Électriques
Identifiés	0,4 %	34,5 %	11,8 %	0,9 %
Banalisés	36,9 %	15,5 %	---	---

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Au Service de police de la Ville de Montréal, une motocyclette est mise au rancart pour cause de désuétude si elle répond à l'une ou l'autre des **conditions suivantes**: avoir atteint 48 mois d'âge ou avoir atteint 40 000 kilomètres au compteur.

Le Service de police de la Ville de Montréal possède 41 motocyclettes. En date de ce jour, 30 de celles-ci dépassent les 48 mois d'âge et, de ces 30, 9 ont plus de 40 000 km au compteur.

Les motos sont garanties pour une période de 3 ans, ce qui permet de bénéficier de la 3^{ième} année de garantie pour effectuer toutes les réparations requises suite à l'inspection de la moto à la fin de la 3^{ième} saison. Ainsi, la 4^{ième} saison conserve des coûts raisonnables d'entretien/réparation et des temps d'immobilisation acceptables.

En effet, alors que pour les 3 premières saisons on compte en moyenne 10 bons de travail ou moins par saison, on en compte environ 20 la 4^{ième} saison et plus de 30 lors des 5^{ième} et 6^{ième} saisons. Si on tient compte de délais d'immobilisation de 24 à 72 heures par bon de travail, on peut considérer que c'est près de 90 jours d'immobilisation les 5^{ième} et 6^{ième} saisons, soit environ 40% de la saison d'utilisation des motos. Le parc de motos est restreint avec seulement 42 motos en service actif. Chaque moto non disponible pour une journée représente 2 agents motards, un de jour et un de soir, qui ne peuvent utiliser la moto pour l'accomplissement de leurs tâches.

Après 48 mois, la moto est retirée du service actif et transformée en moto de formation, non immatriculée, pour usage en circuit fermé seulement. Elle peut donc être utilisée comme telle 2 à 3 saisons supplémentaires pour usage de formation, évitant du même coup des dommages et des délais d'immobilisation des motos en service actifs qui évitent d'être endommagées lors des séances de formation. En tout, 10 motos de formation sont utilisées au SPVM.

Les cinq motocyclettes que le SPVM souhaite acquérir par le présent dossier décisionnel viendront remplacer autant de motocyclettes devant être mises au rancart pour cause de désuétude. Les motocyclettes ainsi retirées de la circulation ne causeront donc plus de dépenses en entretien et réparations à la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette acquisition ne devrait pas avoir d'incidence médiatique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Septembre 2014: dossier décisionnel présenté au conseil d'agglomération.

Septembre 2014: transmission du bon de commande à l'adjudicataire.

Décembre 2014: réception des motocyclettes à la Section du parc automobile.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien (Pierre ST-HILAIRE)

Avis favorable avec commentaires :
Service du matériel roulant et des ateliers , Direction (Lucie MC CUTCHEON)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Hélène CALCI)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gisèle LAVERDIÈRE
Agent de gestion - administration
Section du parc automobile

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-08-01

Éric LONGPRE
Chef de section
Section du parc automobile

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Didier DERAMOND
Directeur adjoint
Direction des opérations - Activités de soutien

Approuvé le : 2014-08-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marc PARENT
Directeur

Approuvé le : 2014-08-14



Dossier # : 1142346001

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des services judiciaires , Division de la perception et des services connexes à la clientèle , Section des comptoirs et des points de services
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de prolongation prévue à l'entente-cadre de l'appel d'offres public 12-12368, pour une période de 12 mois supplémentaires, du 1er novembre 2014 au 31 octobre 2015, pour la fourniture de services d'agents de sécurité du Groupe de sécurité Garda inc. (Garda world) pour les points de service de la cour municipale (excluant le chef-lieu) et approuver l'entente de renouvellement à cet fin.

Il est recommandé

1. d'exercer l'option de prolongation prévue à l'entente-cadre de l'appel d'offres public 12-12368, pour une période de 12 mois supplémentaires, du 1er novembre 2014 au 31 octobre 2015, pour la fourniture de service d'agents de sécurité du Groupe de sécurité Garda inc. (Garda World) pour les points de service de la cour municipale (excluant le chef-lieu).
2. d'approuver l'entente de renouvellement à cette fin.
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-08-15 12:03

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1142346001**

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des services judiciaires , Division de la perception et des services connexes à la clientèle , Section des comptoirs et des points de services
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de prolongation prévue à l'entente-cadre de l'appel d'offres public 12-12368, pour une période de 12 mois supplémentaires, du 1er novembre 2014 au 31 octobre 2015, pour la fourniture de services d'agents de sécurité du Groupe de sécurité Garda inc. (Garda world) pour les points de service de la cour municipale (excluant le chef-lieu) et approuver l'entente de renouvellement à cet fin.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de ses opérations quotidiennes au sein de ses points de service, la Direction des services judiciaires (la cour municipale) doit assurer la sécurité de la magistrature pendant les audiences, du personnel de la cour ainsi que des citoyens qui s'y présentent afin d'être entendu par le tribunal ou de recevoir des services judiciaires. Le service de sécurité est également requis afin d'assurer la protection des immeubles et des biens sous la responsabilité de la Direction.

À la suite d'un appel d'offres public tenue au cours de l'année 2012, la Ville a conclu une entente-cadre avec Le Groupe de sécurité Garda (Garda World) qui a offert les services d'agents de sécurité selon les besoins de la cour pour ses points de service.

À noter que le gardiennage au point de service du sud de l'île était effectué, jusqu'au 14 avril 2014, par l'entreprise retenue par l'arrondissement de Verdun. En effet, jusqu'à cette date, le point de service du secteur sud de l'agglomération était situé au 4555, avenue de Verdun et afin de faciliter l'administration du gardiennage au sein de l'Hôtel de ville de l'arrondissement, la cour utilisait les services de sécurité retenue par l'arrondissement de Verdun. Depuis le 14 avril 2014, date du déménagement au nouveau point de service du sud de l'île, soit au 7777, boul. Newman à LaSalle, le gardiennage est assuré par Le Groupe Garda inc.

ANNÉE 2012 SOMMAIRE DES ACTIVITÉS DE GARDIENNAGE				
Compagnie de gardiennage			Montant facturé	Heures facturées
Point de service de l'est de l'île	Garda		183 245,63 \$	5486,50
Point de service de l'ouest de l'île	Garda		54 943,38 \$	1672,15
Point de service du nord de l'île	Garda		131 666,02 \$	3961,75
Point de service du sud de l'île	Commissionnaire du Canada		63 326,72 \$	2 678,25
			433 181,75 \$	13798,65

ANNÉE 2013 SOMMAIRE DES ACTIVITÉS DE GARDIENNAGE				
Compagnie de gardiennage			Montant facturé	Heures facturées
Point de service de l'est de l'île	Garda		137 860,32 \$	5368,00
Point de service de l'ouest de l'île	Garda		47 135,06 \$	1856,25
Point de service du nord de l'île	Garda		97 131,95 \$	3814,25
Point de service du sud de l'île	Commissionnaire du Canada		65 906,48 \$	2704,00
			348 033,81 \$	13742,50

Le présent dossier décisionnel est soumis au conseil d'agglomération afin d'obtenir son approbation pour exercer l'option de prolongation prévue à l'entente-cadre. L'article 4 des clauses administratives particulières du document d'appel d'offres public 12-12368 stipule que tout renouvellement du contrat convenu avec le fournisseur devra respecter l'intégralité des termes du présent appel d'offres. Ainsi, les frais de gestion et d'administration du contrat ne subiront pas de hausse alors que le salaire versé aux agents de sécurité en vertu du contrat est déterminé par le décret gouvernemental sur les agents de sécurité soit, actuellement le taux de 16,54 \$ de l'heure incluant la prime de secouriste. Ce taux est révisé annuellement par le gouvernement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 210270 - 11 juillet 2013 : Autoriser une dépense maximale estimée de 1 380 000 \$ et octroyer à l'organisme Corps Canadien des commissionnaires (Division Montréal), conformément à l'article 573.3 (2.1) de la loi sur les cités et villes, le contrat de gré à gré (G13-002) pour la surveillance du territoire de l'arrondissement de Verdun pour une période d'un an, au prix total approximatif de 1 252 148,20 \$ taxes incluses (1134588070).
CG12 0388 - 25 octobre 2012 : Conclure avec Le Groupe de Sécurité Garda inc. une entente-cadre, d'une durée de 24 mois avec une option de prolongation de 2 périodes supplémentaires, pour la fourniture de services d'agents de sécurité pour les points de service de la cour municipale (excluant le chef-lieu) Appel d'offres public 12-12368 (1 soum.)

DESCRIPTION

L'objectif poursuivi par la Direction des services judiciaires est de bénéficier des services d'agents de sécurité afin de combler ses besoins en protection et en sécurité dans ses 4 points de service, à l'exclusion du chef-lieu de la cour.
Au cours de l'année 2013, les 4 points de service de la cour municipale ont accueilli 265 638 clients aux comptoirs de service, 2 846 séances de la cour ont été tenues représentant 6 346 heures d'audience et 121 284 causes entendues. Dans ce contexte, la présence d'agents de sécurité est requise afin d'assurer la paix et le bon ordre dans ces lieux.

L'option de prolongation est pour une période de douze (12) mois supplémentaires.

JUSTIFICATION

La cour municipale souhaite exercer l'option de prolongation prévue au contrat parce qu'elle est très satisfaite des services offerts par Le Groupe Garda inc. au cours des deux (2) dernières années. Cette compagnie est d'une très grande fiabilité, elle offre un bon encadrement de son personnel et elle fournit des agents compétents.

Cette prolongation des services du Groupe Garda inc. permettra à la Direction des services judiciaires de bénéficier des services de sécurité nécessaires afin d'assurer la pérennité de ses activités en points de service, soit les audiences et le service à la clientèle ainsi que la protection des lieux. Cette formule répond adéquatement aux besoins opérationnels des points de service, tant au niveau de l'achalandage qu'au niveau des audiences qui sont déterminées par le juge-président de la cour municipale.

Cette prolongation débutera le 1er novembre 2014 et se terminera le 31 octobre 2015.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense additionnelle pour l'exercice d'une année supplémentaire de gardiennage par Le Groupe Garda inc. est évaluée à près de 330 000,00 \$ et les crédits nécessaires à cette dépense seront prévus dans le budget de fonctionnement de la Direction des services judiciaires. Elle sera entièrement assumée par l'agglomération, parce qu'elle concerne la cour municipale qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Dépense projetée : 14 000 heures de gardiennage au tarif de 23,07 \$, soit 16,54 \$ par heure à titre de salaire pour l'agent de sécurité conformément au décret gouvernemental et 6,53 \$ par heure représentant les frais de gestion et d'administration du contrat par Garda (28 %).

Le nombre d'agents de sécurité en point de service varie en fonction du nombre de salles d'audience ouvertes et établi conformément au calendrier judiciaire déterminé par le juge-président de la cour municipale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les services de sécurité sont nécessaires au fonctionnement des points de service de la cour municipale. L'absence de services de sécurité compromet la tenue des audiences et le service à la clientèle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les informations seront transmises aux utilisateurs afin de les informer de la prolongation de l'entente-cadre ainsi que des modalités convenues, sous la supervision de la Division de la perception et des services à la clientèle.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le 3 septembre 2014, le dossier est présenté au comité exécutif.

Le 15 septembre 2014, le dossier est présenté au conseil municipal.

Le 18 septembre 2014, le dossier est présenté au conseil d'agglomération.
1er novembre 2014 au 31 octobre 2015 : prolongation de l'entente-cadre

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

Le dossier est conforme à la politique de gestion contractuelle et à la politique d'approvisionnement de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Dana Roxana RACASAN OANCEA)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Marie-Josée BIBEAU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie DAUPHINAIS
Chef de division perception et services à la clientèle

ENDOSSÉ PAR

Yves BRIAND
Directeur

Le : 2014-08-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit DAGENAIS
Directeur et avocat en chef

Approuvé le : 2014-08-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit DAGENAIS
Directeur et avocat en chef

Approuvé le : 2014-08-15

**Dossier # : 1145035006**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder à la firme Eastern Independent Telecommunications LTD (EIT) le contrat pour l'acquisition, l'installation, la configuration et la maintenance d'un système de sécurité physique et de contrôle d'accès sur certains sites du réseau SÉRAM de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 193 428,54 \$, taxes incluses (appel d'offres public # 14-13669 – 4 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à la firme Eastern Independent Telecommunications LTD (EIT), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition, l'installation, la configuration et la maintenance d'un système de sécurité physique et de contrôle d'accès sur certains sites du réseau SÉRAM de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 193 428,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public et au tableau des prix joint à l'intervention du Service de l'approvisionnement ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-08-04 09:56

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1145035006

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder à la firme Eastern Independent Telecommunications LTD (EIT) le contrat pour l'acquisition, l'installation, la configuration et la maintenance d'un système de sécurité physique et de contrôle d'accès sur certains sites du réseau SÉRAM de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 193 428,54 \$, taxes incluses (appel d'offres public # 14-13669 – 4 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Par le présent dossier, le Service des technologies de l'information (STI) recommande l'octroi d'un contrat à la firme Eastern Independent Telecommunications LTD (EIT) pour l'acquisition, l'installation, la configuration et la maintenance d'un système de sécurité physique et de contrôle d'accès sur certains sites du réseau SÉRAM de la Ville de Montréal. Le projet est composé de trois (3) phases et de livrables, propres à chacune de ces phases :

- **Phase 1** : Elle consiste en l'acquisition, l'installation, la gestion et la maintenance d'un réseau de surface composé d'antennes, d'émetteurs et de récepteurs dispersés sur le territoire de l'agglomération de Montréal, de systèmes d'enregistrement (radio et téléphonique), de serveurs (gestion, chiffrement et de télésurveillance) et de consoles radio. Le présent sommaire décisionnel est en lien avec la phase 1 car il s'agit de mettre en place un système de sécurité physique et de contrôle d'accès pour certains sites du SÉRAM.
- **Phase 2** : Elle consiste en l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateur (TDU) comprenant des radios mobiles, des radios portatives, des postes fixes et des accessoires.
- **Phase 3** : Réseau souterrain composé de points de transmission et de réception distribués sur l'ensemble du réseau du métro de Montréal.

Voici l'énumération pour chacune des phases mentionnées ci-dessus, les étapes autorisées par les instances de la Ville, les étapes à autoriser dans le présent dossier et les étapes à venir :

Étapes déjà autorisées :

Étapes terminées	Date de début	Date de fin
<p>Phase # 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accorder un contrat à CASSIDIAN Communications Corp, pour l'acquisition, l'installation, la gestion et la maintenance d'un système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (SÉRAM), pour une période de 15 ans, pour une somme maximale de 42 547 281,73\$ taxes incluses. 	Août 2012	Novembre 2028
	Juin 2013	Avril 2024
<p>Phase # 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accorder à Motorola Solutions Canada inc., le contrat pour la fourniture et l'installation de terminaux d'utilisateur (TDU) et accessoires, de services de support 1er Niveau et de maintenance 2e Niveau (pour une période de 10 ans débutant au moment de l'acquisition desdits équipements), de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour les lots 1 à 8, pour une somme maximale de 31 459 067 \$, taxes incluses. 	Juin 2013	Mai 2023
<p>Phase # 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation de la convention entre la Société de Transport de Montréal (STM) et Ville de Montréal pour l'utilisation de la capacité d'expansion du réseau de la STM dans le cadre du Projet SÉRAM. 		

Étapes à autoriser dans le présent dossier :

	Date de début prévue	Date de fin prévue
<p>Phase # 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accorder à la firme Eastern Independent Telecommunications LTD (EIT), le contrat pour l'acquisition, l'installation, la configuration et la maintenance d'un système de sécurité physique et de contrôle d'accès sur certains sites du réseau SÉRAM de la Ville de Montréal, pour une somme de 193 428,54 \$, taxes incluses (Appel d'offres public # 14-13669 – 4 soum.) 	Août 2014	décembre 2019

Pour l'acquisition, l'installation, la configuration et la maintenance d'un système de sécurité physique et de contrôle d'accès sur certains sites du réseau SÉRAM de la Ville de Montréal :

- Un 1er appel d'offres public #14-13384 a été lancé le 3 février 2014 et le seul soumissionnaire a été déclaré non conforme techniquement.
- Un 2ième appel d'offres public # 14-13669 a été lancé le 26 mai 2014 et publié dans le journal La Presse et dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) approuvé par le gouvernement du Québec. Durant la période de réponse de l'appel d'offres, il y a eu :
 - la publication de huit (8) addendas suite à des questions posées par les preneurs de cahier des charges, et
 - le report de l'ouverture des soumissions à trois reprises (addendas 1, 4 et 7).

ADDENDA	INFORMATIONS PERTINENTES
#1	Report de l'ouverture des soumissions au 23 juin 2014.
#2	Réponse à sept (7) questions en provenance des preneurs de cahier des charges.
#3	Réponse à quatre (4) questions en provenance des preneurs de cahier des charges.
#4	Report de l'ouverture des soumissions au 30 juin 2014.
#5	Réponse à quatre (4) questions en provenance des preneurs de cahier des charges.
#6	Réponse à une question en provenance d'un preneur de cahier des charges.
#7	Report de l'ouverture des soumissions au 14 juillet 2014.
#8	Réponse à deux questions en provenance d'un preneur de cahier des charges.

Étant donné que le mode d'évaluation des soumissions est le plus bas soumissionnaire conforme et conformément aux procédures en vigueur à la Ville, un comité technique a été mis en place. Ce comité avait comme responsabilité d'évaluer la conformité et la qualité technique des soumissions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0129 - 29 janvier 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition, l'installation, la configuration et la maintenance d'un système de sécurité physique et de contrôle d'accès sur certains sites du réseau SÉRAM de la Ville de Montréal.
 CG13 0239 - 20 juin 2013 - Accorder à Motorola Solutions Canada inc., le contrat pour la fourniture et l'installation de terminaux d'utilisateur (TDU) et accessoires, de services de support 1er Niveau et de maintenance 2e Niveau (pour une période de 10 ans débutant au moment de l'acquisition desdits équipements), de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour les lots 1 à 8, pour une somme maximale de 31 459 067 \$, taxes incluses (Appel d'offres public 12-12217 – 1 soum.)

CG13 0221 - 20 juin 2013 - Approuver la convention de collaboration entre la Société de Transport de Montréal (STM) et Ville de Montréal pour l'utilisation de la capacité d'expansion du réseau de la STM dans le cadre du Projet SÉRAM. Autoriser un virement budgétaire de 100 000,00 \$ pour 2013, en provenance des dépenses générales d'administration et approuver un budget maximum de 300 000,00 \$ qui sera dépensé en 2014, prévu dans les autres postes budgétaires relevant de la compétence d'agglomération.

CG12 0208 - 21 juin 2012 - Accorder un contrat à CASSIDIAN Communications Corp, pour l'acquisition, l'installation, la gestion et la maintenance d'un système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (SÉRAM), pour une période de 15 ans, pour une somme maximale de 42 547 281,73\$, taxes incluses - Appel d'offres public (# 11-11630) - (2 soumissionnaires)

CG12 0025 - 26 janvier 2012 - Règlement autorisant un emprunt de 87 000 000 \$ pour le financement du système de radiocommunication vocale de l'agglomération de Montréal (SÉRAM)

DESCRIPTION

Le système de sécurité physique et de contrôle d'accès à installer possède les fonctionnalités suivantes :

- Permet l'affichage de l'état des contrôleurs et capteurs installés sur les sites à sécuriser.
- Permet l'accès en direct aux logs (fichiers contenant l'historique des événements) de statut des capteurs et des dispositifs d'entrées/sortie.
- Permet l'affichage de l'état du système.
- Permet l'affichage des alarmes sur les contrôleurs locaux.
- Permet la gestion centralisée de log.
- Permet la gestion et la surveillance à distance.
- Permet la gestion des utilisateurs de type administrateur.
- Permet la gestion des utilisateurs qui pourront accéder aux sites.
- Permet la gestion des cartes d'accès (Ajout, retrait, assignation, etc.)
- Permet la configuration à distance des contrôleurs et des capteurs.
- Permet le support de l'option vidéosurveillance.
- Permet l'autonomie des contrôleurs locaux (c'est-à-dire, durant la panne complète des serveurs, faire fonctionner le dispositif d'ouverture par carte et le dispositif de sortie).
- Permet l'interrogation des contrôleurs par d'autres systèmes de télésurveillance.
- Permet la transmission vers d'autres systèmes de télésurveillance.
- Permet l'acheminement des alarmes via courriel.

Le Service des technologies de l'information assumera la gestion contractuelle des activités d'opération du système de sécurité physique et de contrôle d'accès. Lesdites activités seront totalement prises en charge par la firme CASSIDIAN Communications Corp.

JUSTIFICATION

La criticité du réseau SÉRAM pour les opérations de la Ville de Montréal et, notamment, la nécessité d'une interconnexion du système de sécurité physique et environnemental avec le système de télésurveillance du réseau SÉRAM amènent la nécessité d'acquérir, installer, configurer et maintenir un système de sécurité physique et le contrôle d'accès dans les quatorze (14) sites du SÉRAM, dont les sites de radio fréquence et les salles informatiques. Dans le cadre du contrat octroyé à la firme CASSIDIAN Communications Corp. (CG12 0208) lors de la phase 1 du projet SÉRAM, la Ville s'est engagée à mettre en place un système de sécurité qui sera opéré par CASSIDIAN Communications Corp.

Les résultats de l'appel d'offres public # 14-13669 et la comparaison des prix sont :

<u>Soumissions conformes</u>	<u>Prix de base</u> (Groupe 1 : Acquisition, installation et configuration)	<u>Autre</u> (Maintenance)	Total (Avant taxes)	Total (Toutes taxes)
Eastern Independant Telecommunications LTD	135 025,42 \$	33 209,88 \$	168 235,30 \$	193 428,54 \$
Système de surveillance Secuzone	153 590,00 \$	40 170,00 \$	193 760,00 \$	222 775,56 \$
Tyco Feu et Sécurité Intégrés / Tyco International du Canada Ltée	177 700,00 \$	44 000,00 \$	221 700,00 \$	254 899,58 \$

Site Intégratiuon Plus inc.	259 289,00 \$	163 980,00 \$	423 269,00 \$	486 653,53 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	147 225,49 \$	52 945,99 \$	200 171,48 \$	230 147,16 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues				289 439,30 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)				49,64%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)				293 225,00 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)				151,59%
Écart entre la plus basse et la dernière estimation (\$)				(36 718,62 \$)
Écart entre la plus basse et la dernière estimation (%)				-15,95%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$)				29 347,02 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%)				15,17%

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat est de **193 428,54 \$**, taxes incluses, et sera assumé, d'une part, au PTI 2014-2016 et d'autre part, au budget de fonctionnement des années 2016 à 2019 :

- **PTI 2014-2016** du Projet SÉRAM (# Investi : 68008) :

La dépense de **155 245,48 \$** (taxes incluses) sera entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la sécurité publique qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations. La réception dudit système est prévue en décembre 2014.

- **BUDGET DE FONCTIONNEMENT** du STI :

Le montant du contrat de maintenance du système de sécurité physique et de contrôle d'accès est de **38 183,06 \$** (taxes incluses). Ledit contrat débute à compter du 1er janvier 2016 et se termine au 31 décembre 2019. Il est à noter qu'une année de garantie (pièces et main-d'oeuvre) débute à compter de la mise en service prévue en janvier 2015.

Maintenance du système de sécurité physique		
Année	Montant (Avant taxes)	Montant (Toutes taxes)
Janvier à Décembre 2015 (Garantie)	0,00 \$	0,00 \$
Janvier à Décembre 2016	8 302,47 \$	9 545,76 \$
Janvier à Décembre 2017	8 302,47 \$	9 545,76 \$
Janvier à Décembre 2018	8 302,47 \$	9 545,77 \$
Janvier à Décembre 2019	8 302,47 \$	9 545,77 \$
S/Total :	33 209,88 \$	38 183,06 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans l'objectif d'atteindre de bonnes pratiques de développement durable, le STI a mis en place des procédures facilitant la récupération, le recyclage et/ou la disposition d'équipement tombé en désuétude ou en fin de vie utile.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le cas d'un refus d'octroi de contrat pour la mise en place du système de sécurité physique et de contrôle d'accès, les impacts seront majeurs et les conséquences engendrées seront multiples. En effet, dans le cas où la sécurité physique et environnemental d'un ou plusieurs sites est mise à risque, la performance de l'infrastructure du SÉRAM peut être en péril :

- Introduction par effraction non détectée;
- Détérioration des équipements de radiocommunication suite à une introduction par effraction ou par un événement environnemental tel que la fumée, dégât d'eau, température excessive, etc.;
- Paralysie partielle ou totale d'équipements de radiocommunications dédiés aux opérations, notamment, de la sécurité publique. Par conséquent, la sécurité des citoyens, des policiers ainsi que des pompiers est mise en danger;
- Coût et délais majeurs pour le rétablissement des opérations.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication auprès des futurs utilisateurs accompagnera le déroulement du projet et se poursuivra tout au long des différentes étapes de réalisation et ce, jusqu'à la mise en service et l'exploitation du nouveau système évolué de radiocommunication vocale (SÉRAM).

Tel que stipulé dans l'article 573 de la Loi sur les cités et villes, la Ville a publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité (La Presse) ainsi que dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ci-joint le calendrier prévisionnel des étapes subséquentes de l'appel d'offres # 14-13669

- Autorisation du présent sommaire par les instances de la Ville : 20 août 2014
- Transmission des lettres officielles aux soumissionnaires non retenus et l'adjudicataire : 21 août 2014
- Réalisation des enquêtes de réputation du personnel de l'adjudicataire par le SPVM : 25 août 2014 au 27 sept. 2014
- Transmission des convocations et tenue de la réunion de lancement du projet (Kickoff) : 29 sept. 2014 au 1 oct. 2014
- Virement des crédits et ouverture du bon de commande : 29 sept. 2014 au 3 oct. 2014
- Installation des équipements, configuration des logiciels, essais et formation : 6 oct. 2014 au 22 déc. 2014
- Réception du système de sécurité physique et de contrôle d'accès : 22 déc. 2014
- Mise en service du système de sécurité physique et de contrôle d'accès : 5 janv. 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Dana Roxana RACASAN OANCEA)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Luminita MIHAI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdelhak BABASACI
Contrôleur de projets

ENDOSSÉ PAR

Yves CLOUTIER
C/s informatique

Le : 2014-07-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jocelyne BOURGET
Directrice par intérim

Tél : 514 872-7723

Approuvé le : 2014-08-01



Dossier # : 1146342001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Air Ambient (9065-7610 Québec Inc.) pour les travaux de réfection de toiture, de climatisation et divers travaux dans le bâtiment administratif du SIM situé au 6150, rue Royalmount (1061). Dépense totale de 937 087,30 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5727 (3 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 937 087,30 \$, taxes incluses, pour réaliser des travaux de réfection de toiture, de climatisation ainsi que divers travaux au bâtiment administratif du SIM situé au 6150, rue Royalmount (1061);
2. d'accorder à Air Ambient (9065-7610 Québec Inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 851 897,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public n° 5727;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-08-18 07:21

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1146342001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Air Ambient (9065-7610 Québec Inc.) pour les travaux de réfection de toiture, de climatisation et divers travaux dans le bâtiment administratif du SIM situé au 6150, rue Royalmount (1061). Dépense totale de 937 087,30 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5727 (3 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le bâtiment est situé au 6150 rue Royalmount dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (voir photo en pièce jointe).

En 2011, la Ville a mandaté les firmes Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C., EXP inc. et SDK et associés inc. afin qu'elles réalisent des projets de rénovation et de mise à niveau de bâtiments occupés par le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). En 2013, une évaluation des besoins du SIM a permis d'émettre des recommandations pour les travaux à exécuter concernant le bâtiment Royalmount.

En décembre 2011, la Ville a fait l'acquisition de l'immeuble sis au numéro 6150, avenue Royalmount, à Montréal pour répondre au besoin d'espace de chute à neige. En effet, la Ville a un besoin criant d'espace pour éliminer la neige, soit 26 hectares. En plus, une bâtisse renfermant des laboratoires et des bureaux, dont certains sont déjà meublés, a été conservée et peut maintenant répondre aux besoins du SIM.

Le 200, rue Bellechasse est occupé en partie par le Centre de services de l'expertise et du développement de la prévention et le Centre de services planification stratégique du SIM. Ce bâtiment est devenu désuet, il n'est plus approprié pour les besoins du SIM et la Ville veut se défaire de cet actif. Le projet consiste à aménager des espaces à bureaux dans le bâtiment sis au 6150 rue Royalmount. Le bâtiment, construit en 1985, occupe une superficie totale d'environ 4 075 m² répartie sur deux étages. Il comprend actuellement des espaces à bureaux, des espaces de laboratoire, d'entreposage et de garage intérieur. Dans un premier temps, il s'agit de faire la réfection de la toiture ainsi que des systèmes de climatisation. Les travaux envisagés sont de nature protection.

L'appel d'offres public a été publié dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO), sur le site Internet de la Ville ainsi que dans le journal La Presse le 16 juin 2014. Les soumissions ont été reçues et ouvertes le 9 juillet 2014. Deux addendas ont été émis durant

la période d'appel d'offres (voir tableau ci-bas).

Numéro de l'addenda	Date	Contenu
1	2014-07-04	Clarification au plan d'architecture et de mécanique
2	2014-07-10	Clarification au plan d'architecture, de structure, d'électricité et de mécanique

Des visites ont été organisées en respectant la politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées du 23 au 27 juin 2014.

La durée de validité des soumissions est de 120 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0049 - 24 février 2011 - Approuver un projet de convention par lequel Les Architectes Labonté Marcil, EXP inc. et SDK et associés, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin pour une somme maximale de 610 084,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10-11452 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CE11 2123 - 14 Décembre 2011 - Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Lafarge Canada inc., un emplacement d'une superficie de 16 531,80 m², ainsi que la bâtisse dessus érigée, sise au numéro 6150, avenue Royalmount, à Montréal, au sud de l'avenue Royalmount et à l'est de la voie ferrée, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, pour un montant de 3 500 000 \$. N/Réf. : 31h05-005-7653 -01 (mandat 10-0336-S)

DESCRIPTION

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu 8 preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont la liste est en pièce jointe et trois ont déposé leur soumission. La période de l'année très occupée ainsi que le type de travaux spécialisés peuvent expliquer le faible intérêt des entrepreneurs.

Le présent dossier recommande d'accorder un contrat à la firme Air Ambient (9065-7610 Québec Inc.), soit le plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux de réfection de toiture et de climatisation au 6150, rue Royalmount.

Au présent contrat, les travaux consistent principalement :

- réfection de la toiture;
- remplacement de la mécanique au toit.

Des contingences de 15 % sont prévues au contrat de l'entrepreneur pour faire face aux imprévues de chantier.

JUSTIFICATION

Les trois soumissions reçues sont conformes. Veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité des professionnels en pièce jointe.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
Air Ambient (9065-7610 Québec inc.)	740 780,48	111 117,07	851 897,55
Couverture Montréal Nord Ltée	757 378,27	113 606,74	870 985,01
Groupe Plombaction inc.	867 601,35	130 140,20	997 741,55

Estimation des professionnels externes (\$)	755 684,69	113 352,70	869 037,39
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			906 874,71
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)			6,45%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			145 844,00
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse) / la plus basse x 100)			17,12%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			-17 139,84
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			-1,97%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			-19 087,46
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			-2,24%

Note : tous les prix incluent les taxes.

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est inférieur à l'estimation des professionnels qui était de 869 037,39 \$ (incluant les contingences et les taxes). Cette différence correspond à -17 139,84 \$ (-1,97 %). Les coûts déposés par les soumissionnaires correspondent à la portée des travaux et la valeur actuelle du marché. Tel que mentionné dans leur lettre de recommandation en pièce jointe, le différentiel entre leur estimation et le plus bas soumissionnaire est causé par une baisse des coûts de la part de l'entrepreneur dans le chapitre 06 - Bois et plastique, le chapitre 07 - Isolation et étanchéité et le chapitre 15 - Mécanique.

Le coût moyen des trois soumissionnaires est de 906 874,71 \$ ce qui représente un écart de 6,45 % avec la plus basse soumission conforme. L'écart entre le plus haut et le plus bas soumissionnaire s'élève à 145 844,00 \$, soit 17,12 %.

L'analyse des soumissions faite par les professionnels externes démontre qu'Air Ambient (9065-7610 Québec Inc.) est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat à cette firme (voir le tableau d'analyse et de recommandation des professionnels en pièce jointe).

Air Ambient (9065-7610 Québec Inc.), adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor.

Air Ambient (9065-7610 Québec Inc.) n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). Air Ambient (9065-7610 Québec Inc.) ne détient pas d'autorisation de l'AMF.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 851 897,55 \$ incluant les contingences et les taxes.

De plus, un montant de 85 189,75 \$ (10 %) taxes incluses est prévu pour les incidences. Ce montant servira, notamment à défrayer les coûts des dépenses générales, les laboratoires et l'installation de la fibre optique.

Le montant à autoriser totalise 937 087,30 \$, incluant les contingences, les incidences et les taxes; et il est détaillé en pièce jointe.

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du Service de la gestion et de la planification immobilière.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Il y a un plan de gestion et d'élimination des déchets de construction qui est inclus dans le contrat de l'entrepreneur général.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est recommandé de procéder à la réfection de la toiture, car elle a atteint sa durée de vie utile. Il est préférable que les travaux de réfection de toiture se réalisent en saison automnale plutôt qu'en saison hivernale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 14301 - Mandat : 17536-2-001

Octroi du contrat au CG :	Septembre 2014
Réalisation des travaux :	Septembre 2014 à décembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction (Julie CASTONGUAY)

Avis favorable avec commentaires :
Service de sécurité incendie de Montréal , Direction (Guy AUCOIN)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Françoise TURGEON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal B BERGERON
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-07-22

Carlos MANZONI
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvie DESJARDINS
Chef de division
En remplacement de :
Michel NADEAU
Directeur, pour :
Jacques A. ULYSSE
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification
immobilière
(du 8 août au 1er septembre 2014)

Approuvé le : 2014-08-15

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint
Services institutionnels

Approuvé le : 2014-08-15



Dossier # : 1140541011

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des ponts et tunnels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Programme de réfection des structures routières
Objet :	Accorder un contrat à ACI-Ponts et Ouvrages d'Art Inc. pour la démolition (projet 12-06) de la passerelle piétonne Barr (structure 81-3710) située au-dessus de l'autoroute 520 dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 231 959,65 \$, taxes incluses (travaux et contingences: 228 279,99 \$ + incidences: 3 679,66 \$, taxes incluses). Appel d'offres public 07-12062 - 4 soumissionnaires conformes.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 231 959,65 \$, taxes incluses, pour la démolition de la passerelle piétonne Barr située au-dessus de l'autoroute 520 dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à ACI-Ponts et Ouvrages d'Art Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, soit pour une somme maximale de 228 279,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 07-12062;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-08-12 15:59

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1140541011**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des ponts et tunnels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Programme de réfection des structures routières
Objet :	Accorder un contrat à ACI-Ponts et Ouvrages d'Art Inc. pour la démolition (projet 12-06) de la passerelle piétonne Barr (structure 81-3710) située au-dessus de l'autoroute 520 dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 231 959,65 \$, taxes incluses (travaux et contingences: 228 279,99 \$ + incidences: 3 679,66 \$, taxes incluses). Appel d'offres public 07-12062 - 4 soumissionnaires conformes.

CONTENU

CONTEXTE

La passerelle piétonne Barr est située au-dessus de l'autoroute 520, à l'est de la rue Barr dans l'arrondissement Saint-Laurent. La structure a été construite en 1971. Étant située dans un secteur industriel, elle est utilisée principalement par les travailleurs des entreprises environnantes et permet à ceux-ci de traverser l'autoroute 520 afin d'accéder à leurs lieux de travail et au service d'autobus (voir le plan de localisation de la structure en pièce jointe). Selon une analyse des déplacements effectuée en 2009 par la Direction des transports de la Ville de Montréal, plus de 300 personnes par jour ouvrable utilisent cette passerelle. La Direction des transports a statué que le lien piéton est requis et doit être maintenu.

L'indice d'état de cette structure, selon la dernière inspection du 9 avril 2014, est de 1. Une structure ayant un indice d'état de 1 présente les caractéristiques générales suivantes: plusieurs éléments de la structure sont partiellement fonctionnels. Une intervention à court terme est généralement nécessaire. À la suite de cette inspection, l'accès à la passerelle Barr a été complètement fermée aux piétons. Par ailleurs, étant donné les résultats de l'inspection, il est recommandé que la passerelle soit entièrement démolie et reconstruite. Dans ce contexte, la passerelle ne sera pas réouverte à la circulation d'ici la fin de sa reconstruction prévue à l'automne 2015.

Le présent dossier d'octroi d'un contrat de démolition s'inscrit dans le cadre du projet de reconstruction de la passerelle dont voici les principales étapes:

Étapes terminées ou en cours de réalisation:

	Coût *	Date de début	Date de fin
• Avant-projet	N/A	Janvier 2013	Janvier 2014
• Conception	N/A	Janvier 2014	Octobre 2014

* Ces étapes ont été réalisées à l'interne.

Étapes à autoriser dans le présent dossier:

	Date de début prévue	Date de fin prévue
• Démolition de la passerelle	Novembre 2014	Novembre 2014

Étapes à venir:

	Date de début prévue	Date de fin prévue
• Reconstruction de la passerelle	Avril 2015	Août 2015

Aux fins de la démolition de la passerelle, un appel d'offres public portant le numéro 07-12062 a été préparé. L'appel d'offres a été publié le 16 juin 2014 dans le quotidien Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO du 12 juin 2014 au 2 juillet 2014. La durée de la publication a été de 21 jours calendrier, ce qui respecte le délai minimum requis. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours suivant sa date d'ouverture, soit jusqu'au 29 octobre 2014.

Cet appel d'offres fait suite à un autre appel d'offres dans le cadre du même projet. Ce dernier a été annulé pour les raisons suivantes:

- appel d'offres initial (07-12061 publié du 15 mai 2014 au 4 juin 2014) : deux soumissionnaires ont déposé une soumission. Un seul soumissionnaire était conforme (Le Groupe LeFebvre M.R.P. inc.), soit celui ayant déposé la soumission la plus élevée au prix de 277 135,74\$. Le plus bas soumissionnaire (C.F.G Construction inc.) quant à lui n'avait pas l'autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers. L'écart entre le seul soumissionnaire conforme, soit Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc., et l'estimation était de 22 %. Cet écart étant très élevé, l'appel d'offres a été annulé. Les résultats d'ouverture se trouvent en pièce jointe.

L'écart de prix entre les plus bas soumissionnaires conformes des appels d'offres 07-012061 et 07-012062 est de 48 855,75\$, soit un écart favorable de 21,4%. La décision de retourner en appel d'offres a donc eu un impact économique positif pour la Ville.

Aucun addenda a été émis lors de l'appel d'offres 07-12062.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0870 - Le 16 septembre 2013 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1132662002).

DESCRIPTION

Il s'agit d'accorder un contrat à ACI-Ponts et Ouvrages d'Art Inc. pour la réalisation des travaux de démolition de la passerelle Barr.

Les travaux consistent, sans s'y limiter, à:

- démolir complètement la passerelle jusqu'au niveau du sol fini;
- démanteler l'équipement d'éclairage;
- réaliser les travaux connexes.

Il est prévu que les travaux soient réalisés au cours du mois de novembre 2014. La durée des travaux est de quatre (4) jours.

Également, des dépenses incidentes sont prévues dans le cadre de la réalisation du projet. Ces dépenses sont reliées aux communications.

JUSTIFICATION

La réalisation du projet de démolition permet d'assurer la sécurité des usagers. Le tableau ci-dessous présente la liste des soumissions conformes avec le prix de base de la soumission, le montant des contingences et le montant total, taxes incluses. Le tableau présente également les différents écarts entre les soumissions et entre les soumissions et l'estimation.

Soumissions conformes	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
ACI - Ponts et Ouvrages d'Art Inc.	198 504,34 \$	29 775,65 \$	228 279,99 \$
Roxboro Excavation inc.	226 969,68 \$	34 045,45 \$	261 015,13 \$
Le Groupe Lefebvre M.R.P. Inc.	239 027,28 \$	35 854,09 \$	274 881,37 \$
Les Entreprises de Construction Ventec inc.	297 555,30 \$	44 633,30 \$	342 188,60 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne	198 710,72 \$	29 806,61 \$	228 517,33 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			276 591,27 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			21,16%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			113 908,61 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			49,90%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			(237,34) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			-0,10%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			32 735,14 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			14,34%

Lors de l'appel d'offres public 07-12062, sur onze (11) preneurs du cahier des charges, quatre (4) ont déposé une soumission et sept (7) n'en n'ont pas déposé, ce qui représente respectivement des ratios de 36% et 64%. En ce qui concerne les motifs de désistement, aucune des sept (7) firmes n'a motivé son désistement à soumissionner. La liste des preneurs du cahier des charges et les motifs de désistement est en pièce jointe.

Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Également, les documents fournis lors du dépôt des soumissions furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment du Québec, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation, déclaration relative aux conflits d'intérêts et autres).

L'estimation des professionnels de la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPEC) a été établie à partir des documents de l'appel d'offres initial 07-

12061 et fut révisée pendant la période d'appel d'offres 07-12062, selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. Le montant de l'estimation n'a pas été modifié car aucun changement n'a été apporté aux documents d'appel d'offres. L'écart favorable pour la Ville entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de 237,34 \$, soit 0,10%.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, ACI-Ponts et Ouvrages d'Art Inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 26 mars 2014. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, ACI-Ponts et Ouvrages d'Art Inc., est le suivant: 5680-4610-01. Une attestation valide délivrée le 9 juin 2014 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée à nouveau lors de l'octroi du octroi.

L'analyse des soumissions par la Division ponts et tunnels démontre que ACI-Ponts et Ouvrages d'Art Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour la réalisation des travaux de démolition de la passerelle Barr s'élève à un montant maximum de 231 959,65 \$, incluant le prix de base des travaux, les contingences, les incidences et les taxes. Cette dépense totale représente un coût net de 209 234,16 \$, lorsque diminuées des ristournes fédérale et provinciale.

Description	Montant (taxes incluses)
Prix de base des travaux	198 504,34 \$
Contingences	29 775,65 \$
Sous-total contrat de démolition:	228 279,99 \$
Incidences professionnelles	3 679,66 \$
Total:	231 959,65 \$

Dans le présent dossier, le prix de base des travaux s'élève à 198 504,34 \$ et l'enveloppe de contingences s'élève à 29 775,65 \$ taxes incluses, soit 15 % du coût total des travaux, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres. Ce pourcentage est déterminé en fonction de la nature du projet et de sa complexité, en l'occurrence le fait que les travaux soient exécutés au-dessus d'une autoroute prioritaire (A-520). Également, des frais incidents estimés à 3 679,66 \$ taxes incluses sont prévus dans le cadre de la réalisation du projet. Ces dépenses sont reliées aux communications.

Le coût des travaux de réfection est prévu au programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Division ponts et tunnels de la Direction des infrastructures du Service des infrastructures, de la voirie et des transports et sera assumée entièrement par la Ville centrale.

Il est prévu que les travaux soient entièrement réalisés en 2014.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La passerelle piétonne Barr favorise le transport actif.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait retardé ou refusé, le projet de reconstruction de la passerelle Barr serait reporté.

En outre, advenant le cas où l'octroi du contrat serait reporté à une date ultérieure au 29 octobre 2014, soit la date d'échéance de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. La Ville devrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts associés.

Impact durant les travaux:

Des fermetures de voies de circulation auront lieu temporairement sur les voies de l'autoroute 520 et les voies de dessertes. Des mesures de mitigation ont été prévues dans les prescriptions techniques du cahier des charges afin de pallier à ces inconvénients.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été préparée et est approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: à la suite de l'adoption du présent dossier

Début des travaux de démolition : novembre 2014

Fin des travaux de démolition : novembre 2014

Étapes subséquentes au présent contrat

Travaux de reconstruction: 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Serge WALLEND)

Avis favorable avec commentaires :
Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Renu MATHEW)

Avis favorable avec commentaires :
Saint-Laurent , Direction des travaux publics (François LAPALME)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Étienne CANTIN BELLEMARE
Ingénieur

En collaboration avec:
Yvon CHARBONNEAU, Conseiller - analyse et
contrôle de gestion
514 872-8690

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-07-23

Lyse RENAUD
Ingenieur(e) - chef de groupe

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice

Approuvé le : 2014-08-06

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2014-08-12

**Dossier # : 1145879002**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Dumoulin et Associés Réparations de béton Itée pour les travaux de réfection de charpente en béton à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs. Dépense totale de 147 762,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10149 - 4 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 147 762,19 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection de charpente en béton à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Dumoulin et Associés Réparations de béton Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 140 863,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10149;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-08-12 12:19

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1145879002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Dumoulin et Associés Réparations de béton ltée pour les travaux de réfection de charpente en béton à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs. Dépense totale de 147 762,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10149 - 4 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Un appel d'offres public a été lancé afin de procéder à la réfection d'une importante dégradation de la charpente en béton observée à deux endroits distincts de l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs, soit la rampe d'accès aux filtres ainsi que le dessous (intrados) d'une dalle située au dessus de la porte du garage no 3 dans le secteur haute pression.

Suite à l'observation de ces détériorations du béton, il est nécessaire d'effectuer les travaux proposés ci-dessous. Ces réfections permettront de continuer à utiliser ces actifs pour les opérations de la Direction de l'eau potable et de maintenir leur pérennité. Les détériorations observées peuvent rapidement se propager dans la structure, entraîner la perte de l'actif et engendrer des travaux beaucoup plus longs et coûteux pour remettre la structure en état d'utilisation.

La sollicitation du marché s'est réalisée par un appel d'offres public 10149 publié dans le journal La Presse le 9 avril 2014 et sur le SÉAO du 8 avril au 5 mai 2014 (27 jours). L'ouverture des soumissions a eu lieu le 11 juin 2014. Durant l'appel d'offres, aucun addenda n'a été émis.

Les soumissions présentées demeurent valides durant 120 jours à compter de l'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 9 octobre 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour les travaux de réparation de béton à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs.

Deux secteurs sont visés par les travaux de réparation, soit la rampe d'accès aux filtres ainsi que le dessous (intrados) de la dalle située au dessus de la porte du garage no 3 dans le secteur haute pression. Les travaux de réparation de béton comportent principalement les étapes suivantes :

- La délimitation de la zone à réparer avec des traits de scie;
- La démolition au marteau-piqueur du béton dégradé jusqu'au béton sain;
- Le nettoyage mécanique de toute trace de rouille sur les armatures;
- La fourniture, la mise en place et la finition du béton.

Une enveloppe de 15 092,54 \$ taxes incluses est prévue pour des travaux de contingences. Elle servira à compenser la difficulté d'estimer avec précision la dimension et la profondeur du béton détérioré. Ce montant est établi en se basant sur des travaux comparables.

Une enveloppe de 6 898,50 \$ taxes incluses est prévue pour des travaux d'incidences. Elle servira à couvrir les frais de laboratoires. Ce montant est établi en se basant sur des travaux comparables.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public, sept (7) entreprises se sont procuré les documents nécessaires dont la liste est en pièces jointes. Seulement quatre (4) entreprises ont déposé une soumission, soit 57 %. Les autres entreprises n'ont pas retourné le formulaire énumérant les raisons et les motifs qui les ont amenées à ne pas soumissionner. L'analyse de conformité des offres réalisée par la Direction de l'eau potable a permis de constater que quatre (4) soumissionnaires sont jugés conformes.

Tableau résumé des résultats de l'appel d'offres public :

Firmes soumissionnaires conformes	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
1 - Dumoulin et Associés Réparation de béton Ltée.	125 771,15 \$	15 092,54 \$	140 863,69 \$
2 - Construction Arcade	136 521,32 \$	16 382,56 \$	152 903,88 \$
3 - Construction Madux inc.	203 505,75 \$	24 420,69 \$	227 926,44 \$
4 - Groupe Hexagone, s.e.c.	449 552,25 \$	53 946,27 \$	503 498,52 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne	134 504,76 \$	16 140,57 \$	150 645,33 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>((total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions))</i>			256 298,13 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			81,9 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			362 634,83 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			257,4 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			- 9 781,64 \$

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	- 6,5 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	12 040,18 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	8,5 %

L'analyse des soumissions a permis de constater que le plus bas soumissionnaire conforme a présenté une soumission avec un écart favorable de 6,5 % par rapport à l'estimation réalisée à l'interne. Cet écart se situe dans une marge d'erreur acceptable. L'entreprise Dumoulin et Associées Réparations de béton Ltée a présenté la plus basse offre conforme et nous recommandons de lui accorder le contrat.

Les vérifications requises selon lesquelles l'adjudicataire ne doit pas faire partie de la liste des entreprises à licence restreintes de la régie du bâtiment du Québec et de celle du registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites. Une attestation délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi de contrat.

Ce contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrat public (LIMCP). L'adjudicataire recommandé n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat. Toutefois, en date d'aujourd'hui l'entreprise détient déjà une telle autorisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 140 863,69 \$ taxes incluses comprenant un montant de 125 771,15 \$ taxes incluses pour les travaux et un montant de 15 092,54 \$ taxes incluses pour les contingences. La dépense totale de 147 762,19\$ taxes incluses comprend le coût total du contrat ainsi qu'un montant 6 898,50 \$ taxes incluses pour les incidences reliées aux tests de laboratoire ainsi que de la surveillance et autres travaux connexes.

La dépense de 147 762,19 \$ taxes incluses, soit un coût net de 133 285,67 \$, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, est prévue au PTI 2014-2016 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

Cette dépense est financée par la réserve de l'eau de l'agglomération.

En résumé, le financement de ce projet est le suivant :

(en milliers \$)	Total
Investissements nets	133
Réserve de l'eau de l'agglomération	133
Emprunt net	0

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet de réfection structurale d'éléments de l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Baillets vise à assurer la pérennité des installations de production de l'eau potable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le refus d'accorder ce contrat, l'état des deux structures continuera à se détériorer davantage et les coûts de réfection augmenteront. Il est important de procéder à une réfection de ces éléments afin de pouvoir continuer à utiliser ces actifs de façon sécuritaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, comme convenu avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat : août 2014
Début des travaux : septembre 2014
Fin des travaux : octobre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'eau , Direction de l'eau potable (Leilatou DANKASSOUA)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François BOUCHARD
Ingénieur en structure

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-07-25

Christian MARCOUX
Chef de section Ingénierie d'usine

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Babak HERISCHI

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE

Directeur de l'eau potable

Approuvé le : 2014-08-05

Directrice

Approuvé le : 2014-08-11



Dossier # : 1143334021

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 68 985,00 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise à niveau des écrans perforés en aluminium des décanteurs 22 à 28 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte dans le cadre du contrat accordé à Socomec Industriel inc (CG13 0262) majorant ainsi le montant du contrat de 1 492 123,82 \$ à 1 561 108,82 \$ taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 68 985,00 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise à niveau des écrans perforés en aluminium des décanteurs 22 à 28 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte dans le cadre du contrat accordé à Socomec Industriel inc. (CG13 0262) majorant ainsi le montant du contrat de 1 492 123,82 \$ à 1 561 108,82 \$, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-08-12 12:26

Signataire : Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1143334021

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 68 985,00 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise à niveau des écrans perforés en aluminium des décanteurs 22 à 28 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte dans le cadre du contrat accordé à Socomec Industriel inc (CG13 0262) majorant ainsi le montant du contrat de 1 492 123,82 \$ à 1 561 108,82 \$ taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

La Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte est actuellement équipée de 21 décanteurs portant les numéros 1 à 7 et 15 à 28 (décanteurs nos 8 à 14 étant non construits). servant à récupérer les boues en suspension des eaux usées et à les acheminer vers le bâtiment du traitement des boues. Chaque bassin de décantation est alimenté en eaux usées par 6 canaux d'entrée situés à une extrémité.

Afin de favoriser la décantation, des écrans verticaux perforés sont installés devant les canaux d'entrées d'eau et servent à rendre l'écoulement uniforme sur toute la largeur du bassin et à augmenter ainsi de 30 % la performance des décanteurs. Chaque écran vertical est constitué de 10 panneaux boulonnés composés d'une plaque perforée de 1/8" d'épaisseur soutenue par un cadre constitué de profilés. Des écrans horizontaux, installés au sommet des écrans verticaux pour favoriser la récupération des écumes, sont fixés à l'aide de 20 supports ancrés au mur de béton de chaque décanteur. Ces supports sont également composés de profilés qui permettent à l'écran d'être dégagée du mur. La structure et les support en aluminium sont protégés par un revêtement anticorrosion.

Le présent contrat consiste à la mise à niveau des écrans perforés 22 à 28 construits entre 1990 et 1994.

Le 4 juillet 2013, le conseil d'agglomération accordait le contrat 1535-AE à la firme

Socomec Industriel inc. (CG13 0262) pour les travaux de remise à neuf des murs écrans des décanteurs 22 à 28 pour une somme de 1 492 123,82 \$ taxes incluses lequel inclut le remplacement ou l'ajout de plusieurs composantes (supports, panneaux supérieurs, etc.), l'installation d'écrans horizontaux sur le dessus des écrans verticaux existants et la préparation des surfaces au jet de sable et à l'application en atelier d'un revêtement anticorrosion sur tous les panneaux et autres composantes.

En cours de travaux, il est apparu que plusieurs panneaux verticaux étaient grandement corrodés et que ceux-ci devaient être remplacés. Ces travaux n'étaient pas prévus au contrat actuel et les crédits au contrat ne sont pas suffisants pour exécuter ces travaux.

L'entrepreneur doit procéder rapidement afin de pouvoir exécuter les travaux additionnels urgents et imprévus. L'entrepreneur ayant obtenu le contrat de mise à neuf des décanteurs 22 à 28 est le plus en mesure d'effectuer les travaux nécessaires de façon efficace et à moindre coût. En effet, celui-ci procède à l'enlèvement des panneaux, effectue le transport en usine pour effectuer les travaux de sablage, de soudure et de peinture et les réinstalle en chantier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0262 - 4 juillet 2013 - Accorder à Socomec Industriel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de mise à niveau des écrans perforés en aluminium des décanteurs 22 à 28 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 492 123,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1535-AE;

DESCRIPTION

Le projet consiste à la remise à neuf des murs écrans (horizontaux et verticaux) existants aux décanteurs 22 à 28, la préparation des surfaces et l'application en atelier d'un revêtement anticorrosion sur les écrans et toutes les autres composantes ainsi que l'installation de nouveaux supports de fixation.

Les éléments de la structure ainsi qu'une partie du cadre de la structure tel que les plaques d'ancrage et les ancrages seront remplacés ou renforcés.

Les panneaux verticaux seront mis à niveau lorsque requis. La présente demande couvre la fourniture des matériaux, les préparatifs, la fabrication, la peinture et l'installation des supports et des écrans.

JUSTIFICATION

Le revêtement anticorrosion est écaillé sur une bonne partie de la surface des écrans des décanteurs 22 à 28. Également, des supports ainsi que des sections de murs écrans ont été trouvés complètement corrodés lors des inspections. Ces structures d'aluminium sont directement exposées aux eaux usées et, sans protection adéquate, se dégradent très rapidement. De façon à limiter la corrosion et éviter d'avoir à changer les panneaux prochainement, il est requis de faire une mise à niveau de leur protection et de remplacer leurs supports ainsi que certaines sections afin d'en obtenir une durée de vie maximale.

Les travaux de préparation de surface des écrans après que ceux-ci eurent été démontés et amenés en atelier ont révélé une dégradation majeure de la structure dans les panneaux qui ne pouvaient être détectée lors des inspections préparatoires. Le sablage aux jets de

sable des panneaux a finalement révélé des défauts majeurs (voir photos en pièces jointes) à la structure.

L'effet de pile galvanique (corrosion) est très présent dans le bas des écrans. Ces structures d'aluminium sont submergées et directement exposées aux sédiments solides (sels) et à l'acidité des eaux usées.

Le montant des contingences prévu au contrat est de 117 980,10 \$ avant taxes (10 %) est épuisé à cause des nombreux imprévus et la piètre qualité des écrans en place. Une somme provisionnelle de 68 985,00 \$ taxes incluses, permettra de compléter les travaux et de faire face à tout imprévus puisque deux décanteurs restent à être complétés sur les sept prévus au contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense additionnelle pour les travaux de mise à niveau des écrans perforés en aluminium des décanteurs 22 à 28 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte est de 68 985,00 \$, taxes incluses, et représente un montant net pour l'agglomération de 62 226,42 \$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est prévue au budget triennal d'immobilisations 2014-2015-2016 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau.

Cette dépense est financée par la réserve de l'eau de l'agglomération.

En résumé, le financement de ce projet est le suivant :

(en milliers \$)	Total
Investissements nets	62
Réserve de l'eau de l'agglomération	62
Emprunt net	0

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Perte d'efficacité de 30% d'un décanteur dans le cas de bris d'un écran ce qui affecte la capacité de traitement de la Station d'épuration des eaux usées et peut entraîner des surverses.

Un affaissement majeur d'un écran pourrait engendrer des dommages considérables de l'ordre de 500 000 \$. Les équipements mécaniques des vis de collecte des boues étant à proximité, ceux-ci pourraient être endommagés. À noter que l'écran du décanteur no 16

s'est affaissé de façon partielle en 2011. La dégradation en continu de ces écrans implique l'entraînement de morceaux et de débris dans la chaîne de pompage et augmente la fréquence des bris des pompes et des broyeurs, affectant ainsi la fiabilité de ces équipements.

La non-exécution de ces travaux aura comme conséquence de retarder les travaux et de ne pas être en mesure de remettre en opération les murs écrans.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Fin des travaux : septembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Sophie GASCON)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude S MEUNIER
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usées

Le : 2014-07-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Bruno HALLÉ
Surintendant de la Division Entretien
en remplacement de M.Richard Fontaine,
Directeur

Approuvé le : 2014-08-04

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2014-08-11



Dossier # : 1144464001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction dotation et gestion de la main-d'oeuvre , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Ratifier et approuver la cession intervenue le 29 avril 2014 entre C.F.C. DOLMEN INC. (Cédant) et M2D LEADERSHIP INC. (Cessionnaire) de l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal (SPVM) et C.F.C DOLMEN INC (Cédant), selon les mêmes termes et conditions, pour la fourniture de services professionnels relativement à l'évaluation psychométrique des aspirants policiers, cette entente-cadre se terminant le 31 mars 2016.

d'autoriser la cession du contrat d'évaluation psychométrique des aspirants policiers de la compagnie CFC DOLMEN INC ;

1. d'accorder à la compagnie M2D LEADERSHIP INC la balance du contrat se terminant le 31 mars 2016 ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-08-08 13:04

Signataire : Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1144464001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction dotation et gestion de la main-d'oeuvre , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Ratifier et approuver la cession intervenue le 29 avril 2014 entre C.F.C. DOLMEN INC. (Cédant) et M2D LEADERSHIP INC. (Cessionnaire) de l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal (SPVM) et C.F.C DOLMEN INC (Cédant), selon les mêmes termes et conditions, pour la fourniture de services professionnels relativement à l'évaluation psychométrique des aspirants policiers, cette entente-cadre se terminant le 31 mars 2016.

CONTENU

CONTEXTE

En août 2013, la Direction de l'approvisionnement a initié un processus d'appel d'offres relativement aux besoins en évaluation psychométrique des aspirants policiers du SPVM, lors du processus de sélection à des fins d'embauche. Suite à ce processus, une entente-cadre a été conclue avec la firme CFC DOLMEN INC. La durée prévue pour cet entente est de 3 ans avec option de prolongation de six (6) mois, pour un maximum de deux (2) prolongations.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0211 - 20 juin 2013 -Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} avril 2013, pour la fourniture sur demande de l'évaluation psychométrique des aspirants policiers;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire CFC Dolmen inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12642 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3 - d'approuver le projet de convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et CFC Dolmen inc.;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

DESCRIPTION

Depuis le 5 février 2005, la firme CFC DOLMEN INC. assure le service de psychométrie pour les aspirants policiers devant être embauchés pour le SPVM. La firme CFC DOLMEN INC. n'est plus en mesure de fournir les services de psychométrie convenus au dit contrat de service. En effet, il y a eu fermeture définitive de la pratique Mesure et Évaluation des Compétences. Puisque la firme actuelle ne peut plus respecter son contrat avec la Ville, la cessation du contrat de service à M2D LEADERSHIP INC. qui assurera la continuité des activités d'évaluation des compétences conformément aux termes du contrat 13-12642 est souhaitable. Donc, une telle cession de contrat doit faire l'objet d'une approbation du conseil d'agglomération qui constitue l'instance ayant approuvé le contrat initial octroyé à l'entreprise CFC Dolmen inc. Le 28 avril 2014, le conseil d'administration de CFC DOLMEN INC. a adopté une résolution en vertu de laquelle il cède le contrat à M2D LEADERSHIP INC. en raison de la fermeture du département concerné par les services au sein de son entreprise. Nous demandons donc au conseil d'agglomération de ratifier cette cession qui a eu lieu, dans les faits, à cette date puisque depuis le 28 avril 2014, c'est M2D LEADERSHIP INC. qui rend les services à la Ville de Montréal (SPVM).

JUSTIFICATION

Compte tenu des nombreux départs à la retraite actuels et futurs au SPVM, l'embauche continue de nouveaux policiers est nécessaire pour maintenir la prestation de travail sur le territoire de la Ville de Montréal afin d'offrir un service adéquat aux citoyens et assurer sa sécurité. Il est souhaitable, pour maintenir les activités d'embauche, d'assurer la cession du contrat de service à M2D LEADERSHIP INC puisqu'elle reprend, aux mêmes titres, les activités effectuées par la firme CFC DOLMEN INC., associées à la pratique de la Mesure et Evaluation des Compétences.

La demande de cession de contrat nous est adressée conjointement par écrit par les deux parties. Le Contentieux de la Ville de Montréal, nous confirme que la convention de service professionnel article 12.2 permet de céder le contrat à une nouvelle firme, aux mêmes conditions. Selon les conditions énoncées dans la convention de cession (pièces jointes) entre la Ville de Montréal et M2D LEADERSHIP INC, cette dernière accepte de prendre à sa charges toutes les obligations et conditions énoncées dans le contrat, incluant la responsabilité qui pourrait découler d'erreurs ou omissions passées du cédant. Cette cession ne représente aucun impact tant au niveau budgétaire qu'opérationnel pour la Ville.

La cession de contrat permettrait l'embauche policière sans interruption pour pallier aux départs à la retraite massifs et éviterait la perte de prestation de travail du SPVM.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il n'y a aucun impact financier dans le présent dossier puisque l'entente conclue entre le SPVM et M2D LEADERSHIP INC, CFC DOLMEN INC. sera respectée.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus de cette demande de cession nécessiterait la mise en place d'un processus d'appel d'offres de service pour l'évaluation psychométrique des aspirants policiers nécessitant un délai dans l'administration de candidature policière et retardant l'embauche de ces derniers. Conséquemment, une perte de prestation de travail du SPVM, dûe à l'adéquation entre le nombre croissant de départs à la retraite et la diminution du nombre d'embauches, pourrait mettre en péril la sécurité des citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Yves BELLEVILLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Philippe BOUCHER
Secrétaire d'unité administrative pour Marie-Claude Fradette

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-07-02

Marie-Claude FRADETTE
c/s ress.hum.(serv.centraux)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Josée LAPOINTE
Directrice

Approuvé le : 2014-07-02

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Diane DRH BOUCHARD
DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES

Approuvé le : 2014-08-07



Dossier # : 1140457004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Régis Côté et associés architectes, Groupe S.M. International inc., et Delisle Despaux et associés inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Fleury (3088) pour une somme maximale de 949 391,11 \$, taxes incluses – Appel d'offres public no 14-13364 - 7 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 085 061,62 \$ taxes incluses, pour les services professionnels de mise aux normes de l'aréna Fleury de l'arrondissement de Montréal-Nord, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'approuver un projet de convention par lequel les firmes Régis Côté et associés architectes, Groupe S.M. International inc., et Delisle Despaux et associés inc., ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 949 391,11 \$ taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13364 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 77,47 % par la ville centrale et à 22,53 % par l'arrondissement de Montréal-Nord;
4. d'approuver le principe à l'effet que l'arrondissement de Montréal-Nord s'engage à retourner les budgets et crédits non utilisés dans le projet de l'aréna Fleury au programme du Service de la diversité sociale et des sports afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite.

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1140457004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Régis Côté et associés architectes, Groupe S.M. International inc., et Delisle Despaux et associés inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Fleury (3088) pour une somme maximale de 949 391,11 \$, taxes incluses – Appel d'offres public no 14-13364 – 7 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal possède un réseau de quarante (40) patinoires intérieures, réparties dans trente-quatre arénas (34) ou complexes sportifs. En vertu du protocole de Montréal, de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et de la Loi du Québec sur la qualité de l'air et de l'environnement, la Ville doit remplacer l'ensemble des systèmes de réfrigération utilisant le fréon (HCFC-22), d'ici 2020.

Afin d'assurer le maintien de l'offre de services en sports de glace, le comité exécutif a adopté, le 7 juillet 2010 et modifié le 25 janvier 2012, le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux qui s'adresse essentiellement aux arrondissements. Les échéances prévues dans le calendrier de réalisation du Programme sont respectées dans l'ensemble.

Depuis 2009, vingt-cinq (25) des quarante (40) patinoires sont à divers stades de réalisation :

- dans le cadre du Plan de relance économique du Canada de 2009 et avant l'adoption du Programme de soutien, cinq (5) projets (5 patinoires) de mise aux normes des systèmes de réfrigération ont été réalisés; ces patinoires ont été rouvertes à la population.

- depuis l'adoption du Programme en 2010, trois (3) projets (3 patinoires) ont été livrés et quatorze (14) projets (17 patinoires) en sont à divers stades de réalisation. La liste des projets ainsi qu'une description brève de leur statut sont fournis en pièces jointes.

Le présent dossier vise la réalisation des travaux de mise aux normes de l'aréna Fleury de l'arrondissement de Montréal-Nord. Un appel d'offres de services professionnels en architecture et en génie (structure, civil, mécanique, électricité et réfrigération) a été lancé à cet effet via le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour la période du 7 mai au 28 mai 2014. La période de sollicitation du marché fut donc de vingt (20) jours civils.

L'appel d'offres visait l'octroi de trois contrats distincts à trois équipes distinctes pour les

projets de mise aux normes du Centre Étienne-Desmarteau de l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie (0560), celui de l'aréna Fleury faisant l'objet du présent sommaire (3088), et celui de l'aréna Bill-Durnan (0610) de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

Dans le cadre du processus d'appel d'offres, il était précisé qu'une même équipe de professionnels ne pouvait obtenir qu'un seul contrat. Toutefois, une même firme pouvait soumettre plus d'une offre de services professionnels, pour chacun des contrats, et pouvait se voir attribuer plus d'un contrat, pour autant qu'elle proposait des chargés de projets différents et une équipe différente, à l'exception de la firme en réfrigération, compte tenu de l'offre restreinte de professionnels dans cette discipline. Ainsi, l'équipe ayant obtenu le meilleur pointage pour le contrat 1 se voyait retirer de l'évaluation des propositions pour les contrats 2 et 3, et l'équipe ayant obtenu le meilleur pointage pour le contrat 2 se voyait retirer de l'évaluation des propositions pour le contrat 3.

Le contrat 1, pour lequel les offres de services professionnels ont été évaluées, porte sur le projet de la mise aux normes du Centre Étienne-Desmarteau (0560) (sommaire décisionnel 1140457005). Le contrat 2 porte sur le projet de la mise aux normes de l'aréna Fleury (3088) qui est l'objet du présent sommaire, et finalement, le contrat 3 porte sur le projet de la mise aux normes de l'aréna Bill-Durnan (0610) (sommaire décisionnel 1140457006).

Un total de six (6) questions ont été adressées à la Ville par les soumissionnaires selon la procédure établie lors de cet appel d'offres et deux (2) addenda ont été émis. Ces addenda ont permis de corriger certaines erreurs et précisions mineures aux documents d'appel d'offres.

- l'addenda no 1 du 15 mai 2014 a pour effet l'élimination de doublons, l'élimination de toute confusion relativement aux responsabilités des parties au chapitre de la mise en service, et la correction d'erreurs de renvoi ;

- l'addenda no 2 du 26 mai 2014 apporte des précisions aux questions adressées par les soumissionnaires, incluant une définition plus précise des attentes de la Ville quant aux services de simulation énergétique à dispenser, et une liste des plans normalisés que les professionnels devront utiliser comme base de conception. Le bordereau de soumission se voit également modifié, remplaçant ainsi le prix unitaire demandé à l'item « J – Services de simulation énergétique » par un prix forfaitaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 10178 12 mai 2014 - Adhérer au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux pour la réalisation du projet de l'aréna Fleury et accepter l'offre de service de la Direction des stratégies et transactions immobilières de la Ville pour la gestion du projet, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

CE12 0095 25 janvier 2012 - Approuver les modifications au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux.

CE10 1137 7 juillet 2010 Adopter le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux avec une aide financière de la Ville centrale aux arrondissements.

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour objet l'octroi d'un contrat de services professionnels aux firmes Régis Côté et associés architectes S.E.N.C. (architecture), Groupe S.M. International inc. (mécanique / électricité / structure), et Delisle Despaux et associés inc. (réfrigération) pour la mise aux normes de l'aréna Fleury (3088) de l'arrondissement de Montréal-Nord.

La portée des travaux du projet consiste :

- au remplacement du système de réfrigération existant par un système à l'ammoniac;
- à la construction d'un agrandissement pour y loger les nouveaux équipements;
- au remplacement de la dalle réfrigérée de la patinoire;
- à la mise aux normes de l'aréna et à la sécurité;
- à l'atteinte de la certification LEED-Argent (mesures d'économie d'énergie et autres travaux);
- à l'amélioration de l'accessibilité universelle de l'aréna;
- à des travaux d'amélioration locative, le cas échéant, à la demande de l'arrondissement.

De façon non limitative, les firmes en architecture et génie du bâtiment auront à rendre, pour leurs disciplines respectives, les services professionnels de base sommairement décrits ci-dessous :

- l'analyse des conditions existantes et les recommandations quant aux travaux à réaliser;
- la préparation des plans et devis;
- les services d'encadrement écologique LEED;
- l'estimation du coût des travaux;
- la préparation des documents de soumission;
- la surveillance des travaux;
- la fourniture des plans tels que construits;
- Les services en période de garantie.

Des services additionnels requis pour l'accomplissement de la mission qui ne font pas partie des services de base pourront également être rendus par l'équipe de professionnels, telle que des expertises techniques, des simulations énergétiques, l'élaboration de divers documents de présentation et de formulaires pour les différents programmes d'aide financière.

Les honoraires pour les services de base sont déterminés selon la méthode à pourcentage, en fonction des pourcentages indiqués dans la soumission pour chaque discipline. Ceux-ci sont appliqués sur le coût estimé des travaux à la phase de conception et sur le coût réel des travaux lors de la construction :

- architecture 4,31 % du coût total des travaux (100 %);
- ingénierie électromécanique 4,20 % du coût des travaux (43 %) dans cette discipline;
- ingénierie de réfrigération 8,40 % du coût des travaux (16 %) dans cette discipline;
- ingénierie de charpente et civile 5,80 % du coût des travaux (16 %) dans cette discipline.

Les honoraires pour les services supplémentaires et connexes sont rémunérés, pour chaque service demandé selon la méthode à forfait, ou encore, selon la méthode horaire, selon le cas.

Le prix de la soumission de 840 087,83 \$ taxes incluses doit être majoré de 109 303,28 \$ pour tenir compte de déboursés additionnels pour des services non définis dans l'appel d'offres, et des contingences de 10% pour variation du coût réel des travaux. Le montant maximal des honoraires prévus au contrat représente donc une somme de 949 391,11 \$. Environ 66 % de ce montant est donc attribuable à des services de base alors que 23 % de ce montant correspond à services additionnels définis à l'appel d'offres et pour lesquels les soumissionnaires ont fourni des prix, ainsi que d'autres déboursés non prévus à l'appel d'offres.

Cette somme doit être augmentée de 135 670,50 \$ (13%) (taxes incluses) pour couvrir les dépenses incidentes au contrat, soit les services de divers consultants distincts en support à l'équipe de projet. Des appels d'offres sur invitation seront lancés pour chacun de ces contrats distincts conformément aux règles d'approvisionnement. Ces services qui

pourraient être requis et payées via le budget des incidences, incluent notamment :

- Arpentage et opérations cadastrales;
- Services spécialisés en acoustique;
- Caractérisation environnementale;
- Étude géotechnique;
- Services spécialisés en gestion de l'amiante et du plomb;
- Estimation et contrôle de coût;
- Mise en service de base;

JUSTIFICATION

Vingt-et-un (21) preneurs de cahier des charges ont commandé les documents d'appel d'offres via le système électronique d'appel d'offres SEAO. De ce nombre, seuls douze (12) preneurs ont déposé une soumission via sept (7) équipes de soumissionnaires. Les preneurs incluaient les firmes Roche, Cima+ et Gémel inc. qui se sont officiellement désistées au moyen du formulaire à cet effet : l'une a précisé que le devis était trop spécialisé, alors qu'une autre a invoqué un carnet de commande complet. De plus, six (6) autres firmes n'ont pas donné suite à l'appel d'offres.

Des sept (7) propositions reçues, seules six (6) ont été jugées recevables lors de l'évaluation du contrat 1 selon les critères d'évaluation connus de tous les soumissionnaires. En effet, la proposition de la firme « Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C. » examinée par le comité de sélection a été déclarée non conforme aux clauses éliminatoires incluses aux documents d'appel d'offre.

Ensuite, lors de l'étape de qualification de la proposition technique, les propositions des firmes Girard Côté Bérubé Dion architectes, ainsi que celle de Réal Paul architecte n'ont pas obtenu la note passage minimale de 70 % exigée dans les documents d'appel d'offres suite à leur évaluation par le comité de sélection.

Finalement, la proposition de la firme Martin Marcotte Beinhaker architectes S.E.N.C. ayant obtenu le contrat 1 est automatiquement déclarée non conforme pour les contrats 2 et 3 conformément aux règles d'attribution des contrats groupés stipulées aux documents d'appel d'offre.

En conséquence, les propositions jugées conformes par le comité pour fins de qualification à l'étape du pointage final pour le contrat 2 étaient au nombre de trois (3) : Régis Côté et associés architectes, Services intégrés Lemay et associés inc., et Provencher Roy et associés architectes.

Notons que la soumission de la firme Régis Côté et associés architectes S.E.N.C. comportait une erreur dans le calcul des taxes. Cette erreur de calcul jugée mineure par la Direction de l'approvisionnement n'a pas entraîné le rejet de la soumission. La correction n'a pas pour effet de changer l'ordre des soumissionnaires.

Suite à la correction de l'erreur de calcul mineure, les propositions des soumissionnaires s'établissent donc comme suit :

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Services additionnels définis dans l'AO (taxes incluses)	TOTAL
Régis Côté et ass. Arch.	78,20 %	1,53	626 866,70 \$	213 221,14 \$	840 087,83 \$
Services intégrés Lemay et ass. inc.	86,10 %	1,44	702 347,78 \$	242 597,25 \$	944 945,03 \$

Provencher Roy et ass. architectes	78,50 %	1,08	854 505,70 \$	340 728,41 \$	1 195 234,11 \$
Dernière estimation réalisée (fait à l'interne)			706 506,53 \$	163 839,38 \$	870 345,91 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					(30 258,08 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>) / estimation) x 100					-3,48 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>)					104 857,20 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>) / adjudicataire) x 100					12,48 %

La plus basse soumission conforme affiche un prix inférieur de quelques 3,5 % par rapport à la dernière estimation, soit une faible variation par rapport aux prévisions. Le tout confirmant que le prix du plus bas soumissionnaire est représentatif de la portée du mandat. D'ailleurs, l'écart faible de 12 % entre le plus bas soumissionnaire et le deuxième plus bas soutient cette affirmation.

Une analyse plus approfondie du détail des prix soumis pour les services de base montre que le détail des prix soumis montre que, globalement, le prix pour la discipline de l'architecture a été légèrement sous-estimé par rapport aux prix obtenus pour les autres disciplines qui ont été surestimés. Au chapitre des services additionnels, le poste montrant l'écart le plus important au bordereau est l'item « L - Représentation continue au chantier ». Ce poste connaît des variations de prix substantielles d'un soumissionnaire à l'autre : l'imprécision des estimations pour ce service ne peut donc être éliminée, bien que la description faite de celui-ci aux documents d'appels d'offres soit sans équivoque.

En conséquence de ce qui précède, le jury d'évaluation recommande de retenir l'offre conjointe des firmes Régis Côté et associés architectes S.E.N.C., Groupe S.M. International inc. (mécanique / électricité / structure), et Delisle Despaux et associés inc. (réfrigération), qui ont obtenu le plus haut pointage final au terme de la troisième étape pour la mise aux normes de l'aréna Fleury (contrat 2).

Aucune des entreprises de services professionnels contractant avec la Ville dans le cadre du présent dossier ne sont assujetties à l'obligation de détenir une autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) puisque la valeur de leurs contrats est dans tous les cas inférieure à 10 M\$. De plus, aucune de celles-ci ne figurent au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du Secrétariat du Conseil du trésor du Québec (RENA) au moment de la rédaction du présent sommaire. Par ailleurs, le Registre des entreprises du Québec ne fait mention d'aucune irrégularité affectant ces contractants et ceux-ci ne sont pas visés par la Liste des personnes à déclarer non-conformes en application de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total de la dépense à autoriser est de 1 085 061,62 \$ (taxes incluses) et se détaille comme suit :

		Honoraires maximum (taxes incluses)
--	--	-------------------------------------

(1)	Honoraires pour les services de base et les services supplémentaires demandés dans l'appel d'offres	840 087,83 \$
(2)	Honoraires additionnels pour des services supplémentaires non demandés dans l'appel d'offres et contingences de 10 % pour variation du coût réel des travaux	109 303,28 \$
(3)	TOTAL contrat d'honoraires 14188	949 391,11 \$
(4)	Incidences (taxes incluses)	135 670,50 \$
(5)	TOTAL contrat d'honoraires et incidences (taxes incluses)	1 085 061,62 \$
	TOTAL net (après ristourne de la TPS et TVQ)	978 756,25 \$

En ce qui concerne les travaux admissibles, le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux prévoit une répartition de la dépense dans une proportion de 80 % pour la Ville centrale et de 20 % pour l'arrondissement. Les travaux non admissibles effectués à la demande de l'arrondissement et dont le coût n'est pas connu au moment de la rédaction du présent sommaire seront assumés à 100 % par l'arrondissement, le cas échéant. Pour l'aréna Fleury, la répartition de la dépense nette de 978 756,25 \$ s'établit comme suit :

- Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) : 733 552,00 \$ (74,95 %);
- Arrondissement de Montréal-Nord : 189 569,69 \$ (19,37 %);
- Fonds Énergie : 30 908,09 \$ (3,16 %);
- Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) : 24 726,47 \$ (2,52 %).

Les démarches pour obtenir le financement par le Fonds Énergie pour le projet de mise aux normes de l'aréna Fleury sont à venir. Tant que l'autorisation de financement par le Fonds Énergie n'est pas complétée, la part budgétaire de 3,16 % imputée au Fonds Énergie sera prise en charge par l'arrondissement de Montréal-Nord.

Des virements budgétaires doivent être effectués par le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) et du Service de la gestion et la planification immobilière (SGPI) à l'arrondissement de Montréal-Nord. Considérant que la gestion du Programme de mise aux normes des arénas relève de la SDSS, et étant donné que les budgets nécessaires à la réalisation du projet sont transférés aux arrondissements, l'arrondissement de Montréal-Nord s'engage à retourner les budgets non utilisés dans le projet de l'aréna Fleury au SDSS afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet vise le remplacement des systèmes de réfrigération utilisant le fréon (HCFC-22), substance appauvrissant la couche d'ozone par l'émission de gaz à effet de serre (GES), par un système fonctionnant à l'ammoniac n'émettant aucun GES. De plus, le projet vise la certification LEED-Argent, conformément à la politique de développement durable pour les édifices municipaux.

Finalement, le projet inclura, notamment, la mise en place de mesures d'efficacité énergétique telle que l'utilisation de la chaleur récupérée du système de réfrigération pour le chauffage de l'eau domestique et du bâtiment.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation du projet de mise aux normes de l'aréna Fleury permettra de maintenir l'offre de services en sports de glace aux montréalais, d'assurer sa préservation, d'améliorer sa fonctionnalité et de dégager des économies d'énergie. L'octroi du contrat de services

professionnels doit se faire au mois d'août 2014 afin de respecter le calendrier de réalisation du Programme.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication à ce stade du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat (CM) septembre 2014
Programmation fonctionnelle et technique septembre 2014 à janvier 2015
Plans et devis février 2015 à janvier 2016
Appel d'offres et octroi du contrat de construction janvier 2016 à avril 2016
Travaux mai 2016 à juin 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Pierre L'ALLIER)

Avis favorable :
Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Guy BÉDARD)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Ghyslain WILSON)

Avis favorable avec commentaires :
Service de la diversité sociale et des sports , Direction (Michel LAROCHE)

Certificat du trésorier (note) :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs et Greffe (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel CASTONGUAY
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division - Gestion immobilière

Le : 2014-07-17

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel NADEAU
Directeur, pour :
Jacques A. ULYSSE
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification
immobilière

Approuvé le : 2014-07-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint
Services institutionnels

Approuvé le : 2014-08-12

**Dossier # : 1140457005**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Martin, Marcotte / Beinhaker architectes S.E.N.C, Dupras Ledoux inc., NCK inc. et Delisle Despaux et associés inc. pour les travaux de mise aux normes du Centre Étienne-Desmarteau (0560) pour une somme maximale de 1 301 682,79 \$, taxes incluses – Appel d'offres public no 14-13364 - 7 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 454 599,54 \$ taxes incluses, pour les services professionnels de mise aux normes du Centre Étienne-Desmarteau de l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'approuver un projet de convention par lequel « Martin, Marcotte / Beinhaker architectes S.E.N.C, Dupras Ledoux inc., NCK inc. et Delisle Despaux et associés inc. » , firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 301 682,79 \$ taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13364 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 77,0 % par la ville centrale et à 23,0 % par l'arrondissement de Rosemont -La-Petite-Patrie ;
4. d'approuver le principe à l'effet que l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie s'engage à retourner les budgets et crédits non utilisés dans le projet de mise aux normes du Centre Étienne-Desmarteau au Programme du Service de la diversité sociale et des sports afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite.

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1140457005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Martin, Marcotte / Beinhaker architectes S.E.N.C, Dupras Ledoux inc., NCK inc. et Delisle Despaux et associés inc. pour les travaux de mise aux normes du Centre Étienne-Desmarteau (0560) pour une somme maximale de 1 301 682,79 \$, taxes incluses – Appel d'offres public no 14-13364 - 7 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal possède un réseau de quarante (40) patinoires intérieures, réparties dans trente-quatre arénas (34) ou complexes sportifs. En vertu du protocole de Montréal, de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et de la Loi du Québec sur la qualité de l'air et de l'environnement, la Ville doit remplacer l'ensemble des systèmes de réfrigération utilisant le fréon (HCFC-22), d'ici 2020.

Afin d'assurer le maintien de l'offre de services en sports de glace, le comité exécutif a adopté, le 7 juillet 2010 et modifié le 25 janvier 2012, le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux qui s'adresse essentiellement aux arrondissements. Les échéances prévues dans le calendrier de réalisation du Programme sont respectées dans l'ensemble.

Depuis 2009, vingt-cinq (25) des quarante (40) patinoires sont à divers stades de réalisation :

- dans le cadre du Plan de relance économique du Canada de 2009 et avant l'adoption du Programme de soutien, cinq (5) projets (5 patinoires) de mise aux normes des systèmes de réfrigération ont été réalisés; ces patinoires ont été rouvertes à la population.

- depuis l'adoption du Programme en 2010, trois (3) projets (3 patinoires) ont été livrés et quatorze (14) projets (17 patinoires) en sont à divers stades de réalisation. La liste des projets ainsi qu'une description brève de leur statut sont fournis en pièces jointes.

Un appel d'offres de services professionnels en architecture et en génie (structure, civil, mécanique, électricité et réfrigération) a été lancé via le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour la période du 7 mai au 28 mai 2014. La période de sollicitation du marché fut donc de vingt (20) jours calendrier. L'appel d'offres visait l'octroi de trois contrats distincts à trois équipes distinctes pour les projets de mise aux normes du Centre Étienne-Desmarteau de l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie (0560) faisant l'objet du présent sommaire, celui de l'aréna Fleury de l'arrondissement de Montréal-Nord

(3088), et celui de l'aréna Bill-Durnan (0610) de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

Dans le cadre du processus d'appel d'offres, il était précisé qu'une même équipe de professionnels ne pouvait obtenir qu'un seul contrat. Toutefois, une même firme pouvait soumettre plus d'une offre de services professionnels, pour chacun des contrats, et pouvait se voir attribuer plus d'un contrat, pour autant qu'elle proposait des chargés de projets différents et une équipe différente, à l'exception de la firme en réfrigération, compte tenu de l'offre restreinte de professionnels dans cette discipline. Ainsi, l'équipe ayant obtenu le meilleur pointage pour le contrat 1 se voyait retirer de l'évaluation des propositions pour les contrats 2 et 3, et l'équipe ayant obtenu le meilleur pointage pour le contrat 2 se voyait retirer de l'évaluation des propositions pour le contrat 3.

Le contrat 1, pour lequel les offres de services professionnels ont été évaluées, porte sur le projet de la mise aux normes du Centre Étienne-Desmarteau (0560) qui est l'objet du présent sommaire. Le contrat 2 porte sur le projet de la mise aux normes de l'aréna Fleury (3088) (sommaire décisionnel 1140457004), et finalement, le contrat 3 porte sur le projet de la mise aux normes de l'aréna Bill-Durnan (0610) (sommaire décisionnel 1140457006).

Un total de six (6) questions ont été adressées à la Ville par les soumissionnaires selon la procédure établie lors de cet appel d'offres et deux (2) addenda ont été émis. Ces addenda ont permis de corriger certaines erreurs et précisions mineures aux documents d'appel d'offres.

- l'addenda no 1 du 15 mai 2014 a pour effet l'élimination de doublons, l'élimination de toute confusion relativement aux responsabilités des parties au chapitre de la mise en service, et la correction d'erreurs de renvoi ;

- l'addenda no 2 du 26 mai 2014 apporte des précisions aux questions adressées par les soumissionnaires, incluant une définition plus précise des attentes de la Ville quant aux services de simulation énergétique à dispenser, et une liste des plans normalisés que les professionnels devront utiliser comme base de conception. Le bordereau de soumission se voit également modifié, remplaçant ainsi le prix unitaire demandé à l'item « J – Services de simulation énergétique » par un prix forfaitaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 260184 2 juin 2014 - Adhérer au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux pour la réalisation du projet de mise aux normes du Centre Étienne-Desmarteau et accepter l'offre de service du Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville centrale pour la gestion du projet, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

CE12 0095 25 janvier 2012 - Approuver les modifications au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux.

CE10 1137 7 juillet 2010 - Adopter le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux avec une aide financière de la Ville centrale aux arrondissements.

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour objet l'octroi d'un contrat de services professionnels aux firmes Martin, Marcotte / Beinhaker architectes S.E.N.C (architecture), Dupras Ledoux inc. (électromécanique), NCK inc. (structure) et Delisle Despaux et associés inc. (réfrigération) pour la mise aux normes du Centre Étienne-Desmarteau (0560) de l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie. La portée des travaux du projet consiste :

- au remplacement du système de réfrigération existant par un système à l'ammoniac;

- à la construction d'un agrandissement pour y loger les nouveaux équipements;
- à la mise aux normes de l'aréna et à la sécurité;
- à l'implantation de mesures d'économie d'énergie et de travaux permettant l'atteinte de la certification LEED-Argent (une certification de base sera visée si le projet dépasse le budget maximal permis);
- à l'amélioration de l'accessibilité universelle de l'aréna;
- à des travaux d'amélioration locative, le cas échéant, à la demande de l'arrondissement.

Pour le Centre Étienne-Desmarreau, une étude comparative est en cours de réalisation afin de vérifier lequel des systèmes au CO2 ou à l'ammoniac est le plus performant dans le contexte spécifique de ce projet. Suite au dépôt de l'étude prévu pour septembre 2014, l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie et la Ville centrale conviendront de l'approche à privilégier pour le développement du projet dès l'étape de la programmation fonctionnelle et technique, et notamment, en ce qui concerne le choix du système de réfrigération le plus approprié.

De façon non limitative, les firmes en architecture et génie du bâtiment auront à rendre, pour leurs disciplines respectives, les services professionnels de base sommairement décrits ci-dessous :

- l'analyse des conditions existantes et les recommandations quant aux travaux à réaliser;
- la préparation des plans et devis;
- les services d'encadrement écologique LEED;
- l'estimation du coût des travaux;
- la préparation des documents de soumission;
- la surveillance des travaux;
- la fourniture des plans tels que construits;
- les services en période de garantie.

Des services additionnels requis pour l'accomplissement de la mission qui ne font pas partie des services de base pourront également être rendus par l'équipe de professionnels, tels que des expertises techniques, des simulations énergétiques, l'élaboration de divers documents de présentation et de formulaires pour les différents programmes d'aide financière.

Les honoraires pour les services de base sont déterminés selon la méthode à pourcentage, en fonction des pourcentages indiqués dans la soumission pour chaque discipline. Ceux-ci sont appliqués sur le coût estimé des travaux à la phase de conception et sur le coût réel des travaux lors de la construction :

- architecture 4,00 % du coût total des travaux (100 %);
- ingénierie électromécanique 5,70 % du coût des travaux (40 %) dans cette discipline;
- ingénierie de réfrigération 6,20 % du coût des travaux (18 %) dans cette discipline;
- ingénierie de charpente et civile 5,90 % du coût des travaux (14 %) dans cette discipline.

Les honoraires pour les services additionnels et connexes sont rémunérés, pour chaque service demandé selon la méthode à forfait, ou encore, selon la méthode horaire, selon le cas.

Le prix de la soumission de 1 160 352,99 \$ taxes incluses doit être majoré de 141 329,80 \$ pour tenir compte de déboursés additionnels pour des services non définis dans l'appel d'offres, et des contingences de 10% pour variation du coût réel des travaux. Le montant maximal des honoraires prévus au contrat représente donc une somme de 1 301 682,79 \$. Environ 77 % de ce montant est donc attribuable à des services de base alors que 23 % de ce montant correspond à services additionnels définis à l'appel d'offres et pour lesquels les soumissionnaires ont fourni des prix, ainsi que d'autres déboursés non prévus à l'appel

d'offres.

Cette somme doit être augmentée de 152 916,75 (12%) (taxes incluses) pour couvrir les dépenses incidentes au contrat, soit les services de divers consultants distincts en support à l'équipe de projet. Des appels d'offres sur invitation seront lancés, le cas échéant, pour chacun de ces contrats distincts conformément aux règles d'approvisionnement. Ces services qui pourraient être requis et payés via le budget des incidences, incluent notamment :

- Arpentage et opérations cadastrales;
- Services spécialisés en acoustique;
- Caractérisation environnementale;
- Étude géotechnique;
- Services spécialisés en gestion de l'amiante et du plomb;
- Estimation et contrôle de coût;
- Mise en service de base.

JUSTIFICATION

Vingt-et-un (21) preneurs de cahier des charges ont commandé les documents d'appel d'offres via le système électronique d'appel d'offres SEAO. De ce nombre, seuls douze (12) preneurs ont déposé une soumission via sept (7) équipes de soumissionnaires. Les preneurs incluaient les firmes Roche, Cima+ et Gémel inc. qui se sont officiellement désistées au moyen du formulaire à cet effet : l'une a précisé que le devis était trop spécialisé, alors qu'une autre a invoqué un carnet de commande complet. De plus, six (6) autres firmes n'ont pas donné suite à l'appel d'offres.

Des sept (7) propositions reçues, seules six (6) ont été jugées recevables pour le contrat 1 selon les critères d'évaluation connus de tous les soumissionnaires. En effet, la proposition de la firme « Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C. » examinée par le comité de sélection a été déclarée non conforme aux clauses éliminatoires incluses aux documents d'appel d'offre.

Ensuite, lors de l'étape de qualification de la proposition technique, les firmes Girard Côté Bérubé Dion architectes et Réal Paul architecte n'ont pas obtenu la note passage minimale de 70 % exigée dans les documents d'appel d'offres suite à leur évaluation par le comité de sélection.

En conséquence, les propositions jugées conformes par le comité pour fins de qualification à l'étape du pointage final pour le contrat 1 étaient au nombre de quatre (4) : Martin, Marcotte / Beinhaker architectes S.E.N.C, Régis Côté et associés architectes, Services intégrés Lemay et associés inc., et Provencher Roy et associés architectes.

Notons que la soumission de la firme Régis Côté et associés architectes S.E.N.C. comportait une erreur dans le calcul des taxes. Cette erreur de calcul jugée mineure par la Direction de l'approvisionnement n'a pas entraîné le rejet de la soumission. La correction n'a pas pour effet de changer l'ordre des soumissionnaires.

Suite à la correction de l'erreur de calcul mineure, les propositions des soumissionnaires s'établissent donc comme suit :

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Services additionnels définis dans l'AO (taxes incluses)	TOTAL
Martin, Marcotte / Beinhaker architectes S.E.N.C	76,6 %	1,09	1 002 043,92 \$	158 309,08 \$	1 160 352,99 \$

Régis Côté et ass. arch.	78,20 %	1,03	945 494,61 \$	289 564,54 \$	1 235 059,15 \$
Services intégrés Lemay et ass. inc.	86,10 %	1,03	1 076 630,50 \$	242 597,25 \$	1 319 227,75 \$
Provencher Roy et associés architectes	78,50 %	0,82	1 219 831,86 \$	343 027,91 \$	1 562 859,77 \$
Dernière estimation réalisée (fait à l'interne)			1 052 743,29 \$	243 172,13 \$	1 295 915,42 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					(135 562,43 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>) / <i>estimation</i>) x 100					-10,46 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>)					(74 706,16 \$)
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>) / <i>adjudicataire</i>) x 100					6,44 %

La plus basse soumission conforme affiche un écart de -10,46 % par rapport à la dernière estimation, alors que le prix soumis est inférieure de 135 562 \$, soit une faible variation par rapport aux prévisions. Le tout confirmant que le prix du plus bas soumissionnaire est représentatif de la portée du mandat. D'ailleurs, l'écart faible de 6 % entre le plus bas soumissionnaire et le deuxième plus bas soutient cette affirmation.

Notons également que l'écart global entre l'estimation et les prix soumis pour les services de base est peu prononcé, soit de l'ordre de -4%. Cependant, au chapitre des services additionnels, le poste montrant l'écart le plus grand au bordereau est l'item « L - Représentation continue au chantier ». Ce poste connaît des variations de prix très importantes, soit du simple au triple d'un soumissionnaire à l'autre; l'imprécision des estimations pour ce service ne peut donc être éliminée, bien que la description faite de celui-ci aux documents d'appels d'offres soit sans équivoque.

En conséquence de ce qui précède, le jury d'évaluation recommande de retenir l'offre conjointe des firmes Martin, Marcotte / Beinhaker architectes S.E.N.C, Dupras Ledoux inc., NCK inc. et Delisle Despaux et associés inc., qui ont obtenu le plus haut pointage final au terme de la troisième étape pour la mise aux normes du Centre Étienne-Desmarteau (contrat 1).

Aucune des entreprises de services professionnels contractant avec la Ville dans le cadre du présent dossier ne sont assujetties à l'obligation de détenir une autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) puisque la valeur de leurs contrats est dans tous les cas inférieure à 10 M\$. De plus, aucune de celles-ci ne figurent au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du Secrétariat du Conseil du trésor du Québec (RENA) au moment de la rédaction du présent sommaire. Par ailleurs, le Registre des entreprises du Québec ne fait mention d'aucune irrégularité affectant ces contractants et ceux-ci ne sont pas visées par la Liste des personnes à déclarer non-conformes en application de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total de la dépense à autoriser est de 1 454 599,54 \$ (taxes incluses) et se détaille comme suit :

		Honoraires maximum (taxes incluses)
(1)	Honoraires pour les services de base et les services supplémentaires demandés dans l'appel d'offres	1 160 352,99 \$
(2)	Honoraires additionnels pour des services supplémentaires non demandés dans l'appel d'offres et contingences de 10 % pour variation du coût réel des travaux	141 329,80 \$
(3)	TOTAL contrat d'honoraires 14187	1 301 682,79 \$
(4)	Incidences (taxes incluses)	152 916,75 \$
(5)	TOTAL contrat d'honoraires et incidences (taxes incluses)	1 454 599,54 \$
	TOTAL net (après ristourne de la TPS et TVQ)	1 312 089,91 \$

Dans le cadre du Programme, l'aide financière de la Ville centrale à l'arrondissement correspond à 80 % du coût des travaux admissibles au Programme, incluant les honoraires professionnels, et ce, jusqu'à concurrence du budget maximal cible du Programme soit 8 M\$ par glace. L'arrondissement doit ainsi assumer le solde, soit 20 % du coût de ces travaux, de même que la totalité du coût de tous les travaux supplémentaires hors programme identifiés et autorisés par l'arrondissement.

Le Programme permet, en l'occurrence, que certains travaux d'amélioration (non admissibles) soient effectués simultanément à la demande de l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie afin d'éviter une seconde fermeture du Centre ultérieurement. Ces travaux dont le coût n'est pas connu au moment de la rédaction du présent sommaire seront assumés à 100 % par l'arrondissement, le cas échéant. Pour le Centre Étienne-Desmarteau, la répartition de la dépense nette de 1 312 089,91 \$ s'établit comme suit :

- Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) : 970 946,51 \$ (74,00 %);
- Arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie : 252 577,32 \$ (19,25 %);
- Fonds Énergie : 49 203,37 \$ (3,75 %);
- Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) : 39 362,71 \$ (3,00 %).

Les démarches pour obtenir le financement par le Fonds Énergie pour le projet de mise aux normes du Centre Étienne-Desmarteau sont à venir. Tant que l'autorisation de financement par le Fonds Énergie n'est pas complétée, la part budgétaire de 3,75 % imputée au Fonds Énergie sera prise en charge par l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie.

Des virements budgétaires doivent être effectués par le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) et du Service de la gestion et la planification immobilière (SGPI) à l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie. Considérant que la gestion du Programme de mise aux normes des arénas relève de la SDSS, et étant donné que les budgets nécessaires à la réalisation du projet sont transférés aux arrondissements, l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie s'engage à retourner les budgets non utilisés dans le projet du Centre Étienne-Desmarteau au SDSS afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet vise le remplacement des systèmes de réfrigération utilisant le fréon (HCFC-22), substance appauvrissant la couche d'ozone par l'émission de gaz à effet de serre (GES), par un système fonctionnant à l'ammoniac n'émettant aucun GES. De plus, le projet vise la certification LEED-Argent, conformément à la politique de développement durable de la Ville (une certification de base sera visée si le projet dépasse le budget maximal permis).

Finalement, le projet inclura, notamment, la mise en place de mesures d'efficacité énergétique telle que l'utilisation de la chaleur récupérée du système de réfrigération pour le chauffage de l'eau domestique et du bâtiment.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation du projet de mise aux normes du Centre Étienne-Desmarteau permettra de maintenir l'offre de services en sports de glace aux montréalais, d'assurer sa préservation, d'améliorer sa fonctionnalité et de dégager des économies d'énergie. L'octroi du contrat de services professionnels doit se faire au mois d'août 2014 afin de respecter le calendrier de réalisation du Programme.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication à ce stade du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat (CM) septembre 2014
Programmation fonctionnelle et technique septembre 2014 à février 2015
Plans et devis mars 2015 à janvier 2016
Appel d'offres et octroi du contrat de construction février 2016 à mai 2016
Travaux mai 2016 à décembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Pierre L'ALLIER)

Avis favorable avec commentaires :
Service de la diversité sociale et des sports , Direction (Michel LAROCHE)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Ghyslain WILSON)

Avis favorable :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs (Sophie-Anne TELLIS)

Avis favorable :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Philippe LANGLOIS)

Avis favorable avec commentaires :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs (Annik GAGNON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel CASTONGUAY
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-07-17

Carlos MANZONI
Chef de division - Gestion immobilière

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel NADEAU
Directeur, pour :
Jacques A. ULYSSE
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification
immobilière

Approuvé le : 2014-07-29**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint
Services institutionnels

Approuvé le : 2014-08-12

**Dossier # : 1140457006**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Services intégrés Lemay et associés inc., Bouthillette Parizeau inc., Pasquin St-Jean et associés inc., et Delisle Despaux et associés inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Bill- Durnan (0610) pour une somme maximale de 959 717,59 \$, taxes incluses – Appel d'offres public no 14-13364 - 7 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 095 388,09 \$ taxes incluses, pour les services professionnels de mise aux normes de l'aréna Bill-Durnan de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'approuver un projet de convention par lequel « Services intégrés Lemay et associés inc., Bouthillette Parizeau inc., Pasquin St-Jean et associés inc., et Delisle Despaux et associés inc. », firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 959 717,59 \$ taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13364 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 77,00 % par la ville centrale et à 23,00 % par l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce;
4. d'approuver le principe à l'effet que l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce s'engage à retourner les budgets et crédits non utilisés dans le projet de mise aux normes de l'aréna Bill-Durnan au programme du Service de la diversité sociale et des sports afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite.

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1140457006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Services intégrés Lemay et associés inc., Bouthillette Parizeau inc., Pasquin St-Jean et associés inc., et Delisle Despaux et associés inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Bill-Durnan (0610) pour une somme maximale de 959 717,59 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 14-13364 - 7 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal possède un réseau de quarante (40) patinoires intérieures, réparties dans trente-quatre arénas (34) ou complexes sportifs. En vertu du protocole de Montréal, de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et de la Loi du Québec sur la qualité de l'air et de l'environnement, la Ville doit remplacer l'ensemble des systèmes de réfrigération utilisant le fréon (HCFC-22), d'ici 2020.

Afin d'assurer le maintien de l'offre de services en sports de glace, le comité exécutif a adopté, le 7 juillet 2010 et modifié le 25 janvier 2012, le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux qui s'adresse essentiellement aux arrondissements. Les échéances prévues dans le calendrier de réalisation du Programme sont respectées dans l'ensemble.

Depuis 2009, vingt-cinq (25) des quarante (40) patinoires sont à divers stades de réalisation :

- dans le cadre du Plan de relance économique du Canada de 2009 et avant l'adoption du Programme de soutien, cinq (5) projets (5 patinoires) de mise aux normes des systèmes de réfrigération ont été réalisés; ces patinoires ont été rouvertes à la population.

- depuis l'adoption du Programme en 2010, trois (3) projets (3 patinoires) ont été livrés et quatorze (14) projets (17 patinoires) en sont à divers stades de réalisation. La liste des projets ainsi qu'une description brève de leur statut sont fournis en pièces jointes.

Un appel d'offres de services professionnels en architecture et en génie (structure, civil, mécanique, électricité et réfrigération) a été lancé via le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour la période du 7 mai au 28 mai 2014. La période de sollicitation du marché fut donc de vingt (20) jours calendrier. L'appel d'offres visait l'octroi de trois contrats distincts à trois équipes distinctes pour les projets de mise aux normes du Centre Étienne-Desmarteau de l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie (0560), celui de l'aréna Fleury de l'arrondissement de Montréal-Nord (3088), et celui de l'aréna Bill-Durnan

(0610) faisant l'objet du présent sommaire.

Dans le cadre du processus d'appel d'offres, il était précisé qu'une même équipe de professionnels ne pouvait obtenir qu'un seul contrat. Toutefois, une même firme pouvait soumettre plus d'une offre de services professionnels, pour chacun des contrats, et pouvait se voir attribuer plus d'un contrat, pour autant qu'elle proposait des chargés de projets différents et une équipe différente, à l'exception de la firme en réfrigération, compte tenu de l'offre restreinte de professionnels dans cette discipline. Ainsi, l'équipe ayant obtenu le meilleur pointage pour le contrat 1 se voyait retirer de l'évaluation des propositions pour les contrats 2 et 3, et l'équipe ayant obtenu le meilleur pointage pour le contrat 2 se voyait retirer de l'évaluation des propositions pour le contrat 3.

Le contrat 1, pour lequel les offres de services professionnels ont été évaluées, porte sur le projet de la mise aux normes du Centre Étienne-Desmarteau (0560) (sommaire décisionnel 1140457005). Le contrat 2 porte sur le projet de la mise aux normes de l'aréna Fleury (3088) (sommaire décisionnel 1140457004), et finalement, le contrat 3 porte sur le projet de la mise aux normes de l'aréna Bill-Durnan (0610) qui fait l'objet du présent sommaire.

Un total de six (6) questions ont été adressées à la Ville par les soumissionnaires selon la procédure établie lors de cet appel d'offres et deux (2) addenda ont été émis. Ces addenda ont permis de corriger certaines erreurs et précisions mineures aux documents d'appel d'offres.

- l'addenda no 1 du 15 mai 2014 a pour effet l'élimination de doublons, l'élimination de toute confusion relativement aux responsabilités des parties au chapitre de la mise en service, et la correction d'erreurs de renvoi ;

- l'addenda no 2 du 26 mai 2014 apporte des précisions aux questions adressées par les soumissionnaires, incluant une définition plus précise des attentes de la Ville quant aux services de simulation énergétique à dispenser, et une liste des plans normalisés que les professionnels devront utiliser comme base de conception. Le bordereau de soumission se voit également modifié, remplaçant ainsi le prix unitaire demandé à l'item « J – Services de simulation énergétique » par un prix forfaitaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 170041 10 février 2014 - Adhérer au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux pour la réalisation du projet de mise aux normes de l'aréna Bill-Durnan et accepter l'offre de service de la Direction des stratégies et transactions immobilières de la Ville centre pour la gestion du projet, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

CE12 0095 25 janvier 2012 - Approuver les modifications au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux.

CE10 1137 7 juillet 2010 - Adopter le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux avec une aide financière de la Ville centrale aux arrondissements.

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour objet l'octroi d'un contrat de services professionnels aux firmes Services intégrés Lemay et associés inc. (architecture), Bouthillette Parizeau inc. (électromécanique), Pasquin St-Jean et associés inc. (charpente / civil) et Delisle Despaux et associés inc. (réfrigération) pour la mise aux normes de l'aréna Bill-Durnan (0610) de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. La portée des travaux du projet consiste :

- au remplacement du système de réfrigération existant par un système à l'ammoniac;

- à la construction d'un agrandissement pour y loger les nouveaux équipements;
- à la mise aux normes de l'aréna et à la sécurité;
- à l'atteinte de la certification LEED-Argent (mesures d'économie d'énergie et autres travaux);
- à l'amélioration de l'accessibilité universelle de l'aréna;
- à des travaux d'amélioration locative, le cas échéant, à la demande de l'arrondissement.

De façon non limitative, les firmes en architecture et génie du bâtiment auront à rendre, pour leurs disciplines respectives, les services professionnels de base sommairement décrits ci-dessous :

- l'analyse des conditions existantes et les recommandations quant aux travaux à réaliser ;
- la préparation des plans et devis;
- les services d'encadrement écologique LEED;
- l'estimation du coût des travaux;
- la préparation des documents de soumission;
- la surveillance des travaux;
- la fourniture des plans tels que construits;
- les services en période de garantie.

Des services additionnels requis pour l'accomplissement de la mission qui ne font pas partie des services de base pourront également être rendus par l'équipe de professionnels, tels que des expertises techniques, des simulations énergétiques, l'élaboration de divers documents de présentation et de formulaires pour les différents programmes d'aide financière.

Les honoraires pour les services de base sont déterminés selon la méthode à pourcentage, en fonction des pourcentages indiqués dans la soumission pour chaque discipline et appliqués sur le coût estimé des travaux à la phase de conception et sur le coût réel des travaux lors de la construction :

- architecture 4,20 % du coût total des travaux (100 %);
- ingénierie électromécanique 7,40 % du coût des travaux (43 %) dans cette discipline;
- ingénierie de réfrigération 8,50 % du coût des travaux (19 %) dans cette discipline;
- ingénierie de charpente et civile 5,00 % du coût des travaux (12 %) dans cette discipline.

Les honoraires pour les services supplémentaires et connexes sont rémunérés, pour chaque service demandé selon la méthode à forfait, ou encore, selon la méthode horaire, selon le cas.

Le prix de la soumission de 849 475,54 \$ taxes incluses doit être majoré de 110 242,05 \$ pour tenir compte de déboursés additionnels pour des services non définis dans l'appel d'offres, et des contingences de 10% pour variation du coût réel des travaux. Le montant maximal des honoraires prévus au contrat représente donc une somme de 959 717,59 \$. Environ 63 % de ce montant est donc attribuable à des services de base alors que 37 % de ce montant correspond à services additionnels définis à l'appel d'offres et pour lesquels les soumissionnaires ont fourni des prix, ainsi que d'autres déboursés non prévus à l'appel d'offres.

Cette somme doit être augmentée de 135 670,50 \$ (14%) (taxes incluses) pour couvrir les dépenses incidentes au contrat, soit les services de divers consultants distincts en support à l'équipe de projet. Des appels d'offres sur invitation seront lancés, le cas échéant, pour chacun de ces contrats distincts conformément aux règles d'approvisionnement. Ces services qui pourraient être requis et payés via le budget des incidences, incluent notamment :

- Arpentage et opérations cadastrales;
- Services spécialisés en acoustique;
- Caractérisation environnementale;
- Étude géotechnique;
- Services de consultation spécialisée en gestion de l'amiante et du plomb;
- Estimation et contrôle de coût;
- Mise en service de base.

JUSTIFICATION

Vingt-et-un (21) preneurs de cahier des charges ont commandé les documents d'appel d'offres via le système électronique d'appel d'offres SEAO. De ce nombre, seuls douze (12) preneurs ont déposé une soumission via sept (7) équipes de soumissionnaires. Les preneurs incluaient les firmes Roche, Cima+ et Gémel inc. qui se sont officiellement désistées au moyen du formulaire à cet effet : l'une a précisé que le devis était trop spécialisé, alors qu'une autre a invoqué un carnet de commande complet. De plus, six (6) autres firmes n'ont pas donné suite à l'appel d'offres.

Des sept (7) propositions reçues, seules six (6) ont été jugées recevables pour le contrat 1 selon les critères d'évaluation connus de tous les soumissionnaires. En effet, la proposition de la firme « Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C. » examinée par le comité de sélection a été déclarée non conforme aux clauses éliminatoires incluses aux documents d'appel d'offre.

Ensuite, lors de l'étape de qualification de la proposition technique, les firmes Girard Côté Bérubé Dion architectes et Réal Paul architecte n'ont pas obtenu la note passage minimale de 70 % exigée dans les documents d'appel d'offres suite à leur évaluation par le comité de sélection.

Finalement, les propositions des firmes Martin Marcotte Beinhaker architectes S.E.N.C., et Régis Côté et associés architectes S.E.N.C. ayant obtenu respectivement les contrats 1 et 2 sont automatiquement déclarées non conforme pour le contrat 3 conformément aux règles d'attribution des contrats groupés stipulées aux documents d'appel d'offre.

En conséquence, les propositions jugées conformes par le comité pour fins de qualification à l'étape du pointage final pour le contrat 3 étaient au nombre de deux (2) : Services intégrés Lemay et associés inc. et Provencher Roy et associés architectes. Les propositions des soumissionnaires s'établissent donc comme suit :

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Services additionnels définis dans l'AO (taxes incluses)	TOTAL
Services intégrés Lemay et ass. inc.	86,10 %	1,60	606 878,29 \$	242 597,25 \$	849 475,54 \$
Provencher Roy et ass. architectes	78,50 %	1,18	750 045,16 \$	340 153,54 \$	1 090 198,70 \$
Dernière estimation réalisée (fait à l'interne)			672 685,91 \$	158 090,63 \$	830 776,54 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					18 699,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (l'adjudicataire - estimation) / estimation x 100					2,25 %

Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale – adjudicataire)	240 723,16 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (2 ^{ème} meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100	28,34 %

La plus basse soumission conforme affiche un prix supérieur de quelques de 18 700 \$ (2,25 %) par rapport à la dernière estimation. Ceci confirme que le prix du plus bas soumissionnaire est représentatif de la portée du mandat.

Une analyse plus approfondie du détail des prix soumis pour les services de base montre que l'écart le plus prononcé se retrouve en génie de structure et civil, alors que ce poste affiche un prix de 50% inférieur à l'estimation et aux prix que l'on retrouve habituellement dans cette discipline pour les services décrits aux documents d'appel d'offres. Au chapitre des services additionnels, les postes montrant les écarts les plus importants au bordereau concernent l'audit en architecture, en électricité et en mécanique, ainsi que la représentation continue au chantier. L'analyse des écarts dans la soumission laisse croire que le soumissionnaire a déplacé certains coûts normalement attribués aux services de base vers les services additionnels, en supposant que tous ces services seraient demandés par le Directeur. Ceci expliquerait pourquoi le prix global de la soumission est sensiblement équivalent à l'estimation réalisée.

En conséquence de ce qui précède, le jury d'évaluation recommande de retenir l'offre conjointe firmes Services intégrés Lemay et associés inc. (architecture), Bouthillette Parizeau inc. (électromécanique), Pasquin St-Jean et associés inc. (charpente / civil) et Delisle Despaux et associés inc. (réfrigération), qui ont obtenu le plus haut pointage final au terme de la troisième étape pour la mise aux normes de l'aréna Bill-Durnan (contrat 3).

Aucune des entreprises de services professionnels contractant avec la Ville dans le cadre du présent dossier ne sont assujetties à l'obligation de détenir une autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) puisque la valeur de leurs contrats est dans tous les cas inférieure à 10 M\$. De plus, aucune de celles-ci ne figurent au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du Secrétariat du Conseil du trésor du Québec (RENA) au moment de la rédaction du présent sommaire. Par ailleurs, le Registre des entreprises du Québec ne fait mention d'aucune irrégularité affectant ces contractants et ceux-ci ne sont pas visées par la Liste des personnes à déclarer non-conformes en application de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total de la dépense à autoriser est de 1 085 061,62 \$ (taxes incluses) et se détaille comme suit :

	Honoraires maximum (taxes incluses)
(1) Honoraires pour les services de base et les services supplémentaires demandés dans l'appel d'offres	849 475,54 \$
(2) Honoraires additionnels pour des services supplémentaires non demandés dans l'appel d'offres et contingences de 10 % pour variation du coût réel des travaux	110 242,05 \$
(3) TOTAL contrat d'honoraires 14218	959 717,59 \$
(4) Incidences (taxes incluses)	135 670,50 \$

(5)	TOTAL contrat d'honoraires et incidences (taxes incluses)	1 095 388,09 \$
	TOTAL net (après ristourne de la TPS et TVQ)	988 071,03 \$

En ce qui concerne les travaux admissibles, le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux prévoit une répartition de la dépense dans une proportion de 80 % pour la Ville centrale et de 20 % pour l'arrondissement. Les travaux non admissibles effectués à la demande de l'arrondissement et dont le coût n'est pas connu au moment de la rédaction du présent sommaire seront assumés à 100 % par l'arrondissement, le cas échéant. Pour l'aréna Bill-Durnan, la répartition de la dépense nette de 988 071,03 \$ s'établit comme suit :

- Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) : 731 172,57 \$ (74,00 %);
- Arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce : 190 203,67 \$ (19,25 %);
- Fonds Énergie : 37 052,66 \$ (3,75 %);
- Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) : 29 642,13 \$ (3,00 %).

Les démarches pour obtenir le financement par le Fonds Énergie pour le projet de mise aux normes de l'aréna Bill-Durnan sont à venir. Tant que l'autorisation de financement par le Fonds Énergie n'est pas complétée, la part budgétaire de 3,00 % imputée au Fonds Énergie sera prise en charge par l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

Des virements budgétaires doivent être effectués par le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) et du Service de la gestion et la planification immobilière (SGPI) à l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Considérant que la gestion du Programme de mise aux normes des arénas relève de la SDSS, et étant donné que les budgets nécessaires à la réalisation du projet sont transférés aux arrondissements, l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce s'engage à retourner les budgets non utilisés dans le projet de l'aréna Bill-Durnan au SDSS afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet vise le remplacement des systèmes de réfrigération utilisant le fréon (HCFC-22), substance appauvrissant la couche d'ozone par l'émission de gaz à effet de serre (GES), par un système fonctionnant à l'ammoniac n'émettant aucun GES. De plus, le projet vise la certification LEED-Argent, conformément à la politique de développement durable pour les édifices municipaux.

Finalement, le projet inclura, notamment, la mise en place de mesures d'efficacité énergétique telle que l'utilisation de la chaleur récupérée du système de réfrigération pour le chauffage de l'eau domestique et du bâtiment.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation du projet de mise aux normes de l'aréna Bill-Durnan permettra de maintenir l'offre de services en sports de glace aux montréalais, d'assurer sa préservation, d'améliorer sa fonctionnalité et de dégager des économies d'énergie. L'octroi du contrat de services professionnels doit se faire au mois d'août 2014 afin de respecter le calendrier de réalisation du Programme.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication à ce stade du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat (CM) septembre 2014
Programmation fonctionnelle et technique septembre 2014 à janvier 2015
Plans et devis janvier 2015 à décembre 2015
Appel d'offres et octroi du contrat de construction janvier 2016 à avril 2016
Travaux mai 2016 à avril 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Pierre L'ALLIER)

Avis favorable :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement (Martin CHAMPOUX)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Ghyslain WILSON)

Avis favorable avec commentaires :
Service de la diversité sociale et des sports , Direction (Michel LAROCHE)

Avis favorable avec commentaires :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe (Michelle DESJARDINS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel CASTONGUAY
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-07-17

Carlos MANZONI
Chef de division - Gestion immobilière

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE

Directeur, pour :
Jacques A. ULYSSE
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification
immobilière

Approuvé le : 2014-07-29

Directeur général adjoint
Services institutionnels

Approuvé le : 2014-08-12



Dossier # : 1136462002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte aux termes duquel Mme Phanith Som et M. Saroeun Som créent en faveur de la Ville, sans considération monétaire, une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques grevant l'emplacement situé au quadrant sud-ouest des avenues Georges et Guy et sur lequel est érigé le bâtiment portant le numéro d'immeuble 8820, avenue Georges, dans l'arrondissement d'Anjou. N/Réf. : 31H12-005-3773-03

Il est recommandé :

d'approuver un projet d'acte de servitude par lequel Mme Phanith Som et M. Saroeun Som créent en faveur de la Ville de Montréal, sans considération monétaire, une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques pour l'installation d'un système de sécurité d'incendie grevant le lot 1 111 235 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (fonds servant), sur lequel est érigé le bâtiment portant le numéro d'immeuble 8820, avenue Georges, dans l'arrondissement d'Anjou, en faveur du lot 1 114 646 dudit cadastre (fonds dominant) et sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-08-12 09:51

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1136462002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte aux termes duquel Mme Phanith Som et M. Saroeun Som créent en faveur de la Ville, sans considération monétaire, une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques grevant l'emplacement situé au quadrant sud-ouest des avenues Georges et Guy et sur lequel est érigé le bâtiment portant le numéro d'immeuble 8820, avenue Georges, dans l'arrondissement d'Anjou. N/Réf. : 31H12-005-3773-03

CONTENU

CONTEXTE

Pour donner suite au mandat qui nous a été confié par l'arrondissement d'Anjou, le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a analysé le dossier concernant une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques pour l'installation d'un système de sécurité d'incendie sur une partie du lot 1 111 235 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

L'assiette de la servitude est d'une superficie de 2 m², le tout tel que représenté sur le plan 8826-1, préparé par A.- Roger Simard, arpenteur-géomètre, le 16 avril 2013, sous le numéro 14 941 de ses minutes, annexé au présent sommaire. L'emprise de cette servitude est également montrée, à titre indicatif, par une trame ombrée aux plans B et C annexés.

L'immeuble faisant l'objet de la présente servitude appartient à Mme Phanith Som et M. Saroeun Som, sur lequel est érigé le bâtiment portant le numéro d'immeuble 8820, avenue Georges, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 111 235 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, acquis au terme de l'acte de vente publié au bureau de la publicité des droits de Montréal, sous le numéro 5 321 090.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Le 3 décembre 2012, Mme Phanith Som et M. Saroeun Som ont consenti, par écrit, à créer en faveur de la Ville de Montréal une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques permettant à cette dernière de régulariser le titre de propriété.

En conséquence, le présent sommaire a pour but de soumettre aux autorités municipales, pour approbation, un projet d'acte de servitude par lequel Mme Phanith Som et M. Saroeun Som accordent à la Ville de Montréal une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques

pour l'installation d'un système de sécurité d'incendie grevant le lot 1 111 235 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

JUSTIFICATION

La servitude est requise pour régulariser le titre de propriété étant donné l'installation d'un système de sécurité d'incendie (borne d'incendie) permettant d'assurer la sécurité des résidents du secteur dans le cas d'un incendie.

En outre, la servitude est requise pour l'installation, l'entretien, la réparation et le remplacement du système de sécurité d'incendie, le cas échéant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact financier n'est à prévoir dans ce dossier, puisqu'il s'agit d'un projet d'acte de servitude consenti sans compensation monétaire, en considération des avantages que les résidents du secteur retireront de l'installation d'un système de sécurité incendie.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut de donner suite à cette recommandation, la Direction des travaux publics de l'arrondissement d'Anjou ne sera pas en mesure d'assurer la pérennité de cette servitude.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Sylvie BLAIS)

Avis favorable :
Anjou , Direction du développement du territoire et études techniques (Isabelle MÉNARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Robert COULOMBE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel GRECESCU
Chargé de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2013-10-17

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvie DESJARDINS
Chef de division en remplacement de Michel
NADEAU
Directeur, pour :
Jacques A. Ulysse
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification
immobilière

Approuvé le : 2014-08-12**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2014-08-12



Dossier # : 1144240002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section développement et partenariat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Écoterritoires
Projet :	-
Objet :	Autoriser la réception d'une subvention de 1 000 000 \$ de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour l'acquisition et la conservation de 6 lots dans l'écoterritoire du corridor écoforestier de la rivière à l'Orme dans le cadre du Programme d'acquisition et de conservation d'espaces boisés et approuver les deux conventions d'aide financière préparées par la CMM.

Il est recommandé :

1. d'autoriser la réception d'une subvention de 1 000 000 \$ de la Communauté métropolitaine de Montréal pour l'acquisition et la conservation de 6 lots dans l'écoterritoire du corridor écoforestier de la rivière à l'Orme;
2. d'approuver les deux conventions d'aide financière préparées par la CMM dans le cadre du Programme d'acquisition et de conservation d'espaces boisés.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-08-14 10:25

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1144240002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_ verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section développement et partenariat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Écoterritoires
Projet :	-
Objet :	Autoriser la réception d'une subvention de 1 000 000 \$ de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour l'acquisition et la conservation de 6 lots dans l'écoterritoire du corridor écoforestier de la rivière à l'Orme dans le cadre du Programme d'acquisition et de conservation d'espaces boisés et approuver les deux conventions d'aide financière préparées par la CMM.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil de la CMM a adopté le 16 juin 2005, le Programme d'acquisition et de conservation des espaces boisés d'intérêt métropolitain (Fonds vert). Doté d'un budget de 3 M \$ réparti par secteur géographique, le programme contribue à l'acquisition de bois et de corridors forestiers d'intérêt métropolitain. La Ville de Montréal bénéficiait donc d'un montant maximale de 1 M \$ (voir CE05-014 en pièces jointes).

Conséquemment, le 9 octobre 2009 et le 31 août 2010, la Ville de Montréal transmettait à la Direction de l'environnement de la CMM, une demande de financement pour l'acquisition de propriétés immobilières situées dans le corridor écoforestier de la rivière à l'Orme. Ces propriétés font partie intégrante de l'écoterritoire du corridor écoforestier de la rivière à l'Orme et répondent aux critères du programme de la CMM.

Les propriétés totalisant 93 hectares de terrains ont été effectivement acquises par la Ville de Montréal, les 16 décembre 2009 et 20 décembre 2010, dans le cadre de la mise en oeuvre de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels aux fins d'agrandissement du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme. Elles ont été réalisées au coût de 2 944 336 \$, excluant les taxes.

Le 26 novembre 2009 ainsi que le 9 septembre 2010, le comité exécutif de la CMM a autorisé par résolutions du Conseil sa participation financière jusqu'à concurrence d'un montant équivalent à 50 % des coûts d'acquisitions, plus les taxes applicables et les frais accessoires liés aux transactions, comme en témoigne la copie des résolutions du comité exécutif de la CMM (CE09-082 et CE10-120) mises en pièces jointes. Des sommes maximales de 813 077 \$ et 551 576 \$ ont été calculées en regard des termes du programme. Précisons que même si le montant maximal total pour la Ville de Montréal s'élève à 1 364 653\$, celle-ci ne peut bénéficier que de la subvention du montant maximum de 1 M \$ octroyé par la CMM pour le territoire montréalais.

Les deux conventions d'aide financière dans le cadre du Programme d'acquisition et de conservation d'espaces boisés ont été préparées par la CMM et transmises à la Ville de Montréal, les 7 juin et 22 septembre 2010 pour ratification et signature. Une grande partie du retard causé dans ce dossier est due au travail consacré par le SGPVMR en 2012 pour créer un «Fonds nature» dédié visant à palier aux problématiques du manque de budget pour l'entretien des espaces naturels du réseau des grands parcs et du dépôt de la subvention de la CMM dans le fonds consolidé de la Ville. Étant donné que les conventions ont déjà été autorisées par les instances décisionnelles de la CMM, tout changement dans les conventions rendrait nécessaire que la CMM repasse de nouveau devant leur comité exécutif et retarderait encore le dossier. La CMM considère toutefois que les conventions sont toujours valides puisqu'en date d'aujourd'hui, la Ville s'est acquittée des obligations contenues dans les conventions. En effet, les acquisitions ont été effectuées avant les 31 décembre 2010 et 2011, tel qu'exigé dans les conventions.

Une fois les conventions ratifiées et signées, l'aide financière sera versée à la Ville de Montréal, sur présentation écrite d'une demande de réclamation et preuves des dépenses réelles, engagées et payées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG10 0248 - 17 juin 2010 - Approbation d'un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Canards Illimités Canada, aux fins d'agrandissement du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme, un terrain constitué du lot numéro 4 430 311 du cadastre du Québec, situé dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, pour un montant de 529 705 \$, excluant les taxes.

CG10 0247 - 17 juin 2010 - Approbation d'un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Canards Illimités Canada un terrain constitué des lots 4 430 314, 4 430 315 et 4 460 081, aux fins d'agrandissement du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme ainsi qu'un droit d'usage d'une durée de 100 ans, à des fins de conservation pour les lots 4 430 313 et 4 430 316 tous du cadastre du Québec, pour un montant de 1 601 554 \$, excluant les taxes.

CG09 0409 - 24 septembre 2009 - Approbation d'un projet d'acte par lequel Canards Illimités Canada, cède à la Ville de Montréal, aux fins d'agrandissement du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme, ses droits, titres et intérêts résultant d'une promesse de vente consentie en sa faveur par la Société immobilière Juttian relativement au lot 1 978 991 du cadastre du Québec - Dépense totale de 157 488 \$, excluant les taxes.

CG09 0408 - 24 septembre 2009 - Approbation d'un projet d'acte par lequel Canards Illimités Canada cède à la Ville de Montréal, aux fins d'agrandissement du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme, ses droits, titres et intérêts résultant d'une promesse de vente consentie en sa faveur par Centre d'achats Westend Ltée relativement au lot 1 978 993 du cadastre du Québec - Dépense totale de 240 589 \$, excluant les taxes.

CG09 0407 - 24 septembre 2009 - Approbation d'un projet d'acte par lequel Canards Illimités Canada cède à la Ville de Montréal, aux fins d'agrandissement du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme, ses droits, titres et intérêts résultant des promesses de vente consenties en sa faveur par Canent Realty Corporation et par Alvin Segal in trust relativement au lot 1 977 297 du cadastre du Québec - Dépense totale de 415 000 \$, excluant les taxes.

CM04 0861 - 14 décembre 2004 - Adoption de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels.

DESCRIPTION

Il y a donc lieu d'approuver les deux conventions rédigées par la CMM dans le cadre de son Programme d'acquisition et de conservation d'espaces boisés. Ces conventions ont été préparées selon les standards de la CMM.

Puisque le montant des acquisitions de la Ville dépassait déjà le montant maximum octroyé pour la Ville de Montréal, la CMM a retenu 6 des 7 lots de la demande de la Ville pour établir ses conventions. La première convention vise les lots 1 977 297, 1 978 991 et 1 978 993. La deuxième concerne les lots 4 430 314, 4 430 315 et 4 460 081.

JUSTIFICATION

Ces deux ententes permettront d'autoriser la réception de la subvention de 1 000 000 \$ qui a été accordée par la CMM à la Ville pour le projet de conservation de la rivière à l'Orme . Le versement de l'aide financière sera effectué par la CMM en un seul versement une fois les conventions signées. L'approbation de ces conventions par le conseil d'agglomération permettra d'obtenir les signatures des parties ce qui constituera leur prise d'effet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les acquisitions ont été faites dans le cadre de la mise en oeuvre de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels. Ces acquisitions sont de compétence d'agglomération puisqu'elles ont été réalisées à des fins d'agrandissement d'un parc-nature de compétence d'agglomération. Les terrains visés sont aussi situés dans l'écoterritoire du corridor écoforestier de la rivière à l'Orme, lequel est aussi de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations RLRQ., chapitre E-20.001.

Cette aide financière constitue un revenu non prévu au budget. Ce revenu viendra affecter les acquisitions relatives à l'aménagement du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme pour un montant équivalent aux revenus qui seront enregistrés dans le cadre de ces ententes.

Les comptes d'imputation sont inscrits dans l'intervention du Service des Finances, opération budgétaires et comptables.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les acquisitions réalisées en 2009 et 2010 ont certes contribué à protéger les milieux naturels et à augmenter la biodiversité sur le territoire montréalais, en accord avec l'orientation que poursuit Montréal dans le cadre de son plan de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La CMM a déjà voté l'attribution de 1 000 000 \$ pour l'acquisition de propriétés d'intérêt écologique élevé. La Ville de Montréal a avantage à ratifier et signer les conventions établies par la CMM pour recevoir le montant qui lui a été attribué.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Août 2014, signature des conventions et dépôt du chèque.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Planification stratégique (Sincheng PHOU)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christiane DESJARDINS
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-07-08

Daniel HODDER
Chef de division - Stratégies, programmes et politiques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457
Approuvé le : 2014-07-21



Dossier # : 1140887001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division gestion des travaux d'entretien , Section entretien Est
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 c) prendre des mesures visant à assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens dans les espaces publics, notamment des parcs et des équipements collectifs et récréatifs
Projet :	-
Objet :	Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prolonger pour les huit prochains mois de 2014 l'entente de service avec l'arrondissement de Montréal-Nord, les activités d'entretien effectuées dans le cadre des programmes d'entretien planifié utilisés à la Ville de Montréal, notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et la patinoire extérieure du Bleu, Blanc, Bouge et le remplacement des chaudières dans la salle mécanique de l'aréna Garon.

Il est recommandé:
d'accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de fournir à
l'arrondissement de Montréal-Nord, les activités d'entretien effectuées dans le cadre des
programmes d'entretien planifié utilisés à la Ville de Montréal, notamment pour la
réfrigération des patinoires, la ventilation et les filtres et ce, pour les trois arénas de
l'arrondissement et la patinoire extérieure du Bleu, Blanc, Bouge, pour les huit derniers
mois de 2014 et le remplacement des chaudières dans la salle mécanique de l'aréna
Garon.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-08-14 16:42

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1140887001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division gestion des travaux d'entretien , Section entretien Est
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 c) prendre des mesures visant à assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens dans les espaces publics, notamment des parcs et des équipements collectifs et récréatifs
Projet :	-
Objet :	Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prolonger pour les huit prochains mois de 2014 l'entente de service avec l'arrondissement de Montréal-Nord, les activités d'entretien effectuées dans le cadre des programmes d'entretien planifié utilisés à la Ville de Montréal, notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et la patinoire extérieure du Bleu, Blanc, Bouge et le remplacement des chaudières dans la salle mécanique de l'aréna Garon.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 22 mai 2009, la Section de l'entretien Est du Service de la gestion et de la planification immobilière fournit des services pour les activités d'entretien dans le cadre de la réfrigération des patinoires, la ventilation et les filtres pour les trois arénas et la patinoire extérieure du Bleu, Blanc, Bouge. Ces services sont rendus à la demande de l'arrondissement Montréal-Nord, puisque celle-ci ne possède pas les effectifs et la machinerie pour réaliser les travaux à l'interne. Le Service de la gestion et de la planification immobilière effectue les travaux d'entretien préventif puisqu'elle a l'expertise nécessaire pour l'entretien de ces équipements.

Le 26 juin dernier, l'octroi de contrat pour le remplacement de deux des trois chaudières de l'aréna Garon a été accordé à la Section de l'entretien Est, du Service de la gestion et de la planification immobilière.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 10266 - 26 juin 2014 - Octroyer au Service de la gestion et de la planification immobilière, au montant de 37 451,89 \$, le contrat pour le remplacement des chaudières dans la salle de mécanique de l'aréna Garon, conformément à son offre de services du 26 mai 2014.

CA14 10166 - 12 mai 2014 - Octroyer à la Direction des immeubles du Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville de Montréal, section entretien région Est, pour un montant de 89 535 \$, le contrat pour les activités d'entretien dans le cadre des

programmes d'entretien planifiés notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation et les filtres et ce, pour les trois arénas et la patinoire Bleu, Blanc, Bouge, du 1er mai 2014 au 31 décembre 2014.

CM14 0294 - 2 mars 2014 - Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prolonger pour les quatre premiers mois de 2014 l'entente de service avec l'arrondissement de Montréal-Nord, les activités d'entretien effectuées dans le cadre des programmes d'entretien planifié utilisés à la Ville de Montréal, notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et la patinoire extérieure du Bleu, Blanc, Bouge.

CA13 10426 - 10 décembre 2013 - Prolonger le contrat avec la Direction des immeubles, pour une période de 4 mois, aux mêmes conditions de l'entente de 2013, pour les activités d'entretien dans le cadre des programmes d'entretien planifiés utilisés à la Ville de Montréal, notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement de Montréal-Nord et la patinoire Bleu, Blanc, Bouge.

CM13 0429 - 27 mai 2013 - Accepter de fournir à l'arrondissement de Montréal-Nord, les activités d'entretien effectuées dans le cadre des programmes d'entretien planifié utilisés à la Ville de Montréal, notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et la patinoire extérieure du Bleu, Blanc, Bouge, pour l'année 2013.

CA12 10419 - 11 décembre 2012 - Octroyer un contrat de 139 943\$ pour l'année 2013 à la Direction des immeubles de la Ville de Montréal, pour les activités d'entretien, notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et la patinoire extérieure du Bleu, Blanc, Bouge.

CM12 0313 - 16 avril 2012 - Approuver l'offre de service entre la Direction des immeubles et l'arrondissement Montréal-Nord pour les activités d'entretien pour la réfrigération des patinoires, la ventilation et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et la patinoire extérieure.

CA10 10698 - 9 novembre 2010 - Ratifier et autoriser une dépense de 69 726.81\$ pour l'année 2010 et octroyer un contrat de 144 926\$ pour l'année 2011 à la Direction des immeubles pour les activités d'entretien pour la réfrigération des patinoires, la ventilation et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et la patinoire extérieure.

CM11 0164 - 22 mars 2011 - Approuver l'offre de service entre la Direction des immeubles et l'arrondissement de Montréal-Nord pour les activités d'entretien pour la réfrigération des patinoires, la ventilation et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et la patinoire extérieure.

CA09 10310 - 25 novembre 2009 - Octroyer le contrat à la Direction des immeubles de la Ville de Montréal pour les activités d'entretien effectuées pour la réfrigération de la patinoire extérieure.

CM10 0204 - 22 mars 2010 - Offrir les services de la Direction des immeubles relativement aux activités d'entretien pour la réfrigération de la patinoire extérieure de l'arrondissement Montréal-Nord.

CA09 10102 - 15 avril 2009 - Octroyer le contrat à la Direction des immeubles pour les activités d'entretien effectuées pour la réfrigération des patinoires, la ventilation et les filtres pour les trois arénas de l'arrondissement.

CM09 0678 - 25 août 2009 - Approuver l'offre de service entre la Direction des immeubles et l'arrondissement Montréal-Nord pour les activités d'entretien effectuées pour la

réfrigération des patinoires, la ventilation et les filtres pour les trois arénas de l'arrondissement.

DESCRIPTION

Les services d'entretien qui seront rendus à l'arrondissement comprennent les activités d'entretien de la réfrigération de la dalle de patinoire et des déshumidificateurs de la glace (PEP 1700), les activités d'entretien du système de ventilation (PEP 2000) et les activités de changement de filtre (PEP 2200).

La portée des travaux à réaliser à l'aréna Garon sont de démolir les trois chaudières existantes pour les remplacer par deux nouvelles plus efficace ainsi qu'installer un nouveau chemisage de cheminée et effectuer la mise en marche.

JUSTIFICATION

Étant donné qu'en plus le Service de la gestion et de la planification immobilière possède les qualifications nécessaires pour les particularités de deux des arénas de l'arrondissement Montréal-Nord pour l'entretien des systèmes de réfrigération à l'ammoniac et que, par ailleurs, elle dispose de cette main-d'oeuvre qualifiée, elle est en mesure de leur offrir une expertise élargie incluant les programmes d'entretien planifié reconnus.

La prolongation de l'offre de service de 2014 entre le Service de la gestion et de la planification immobilière et l'arrondissement Montréal-Nord est pour les huit prochains mois de 2014 seulement, dû à l'attente de nouvelles orientations tarifaires. La prolongation de cette entente est aux mêmes conditions que la précédente et ce, afin de ne pas nuire aux besoins opérationnels de l'arrondissement.

Il est recommandé de réaliser le remplacement des chaudières à l'aréna Garon afin d'assurer le bon fonctionnement du système de chauffage et ce, dès les premiers temps froids de l'automne prochain.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts de l'entente de service représentent un montant de 54 535,00 \$ pour l'entretien des patinoires des arénas Fleury, Henri-Bourassa, Garon et de la patinoire extérieure du Bleu, Blanc, Bouge et ce, selon les dates d'exploitation fixées par l'arrondissement. Les coûts sont basés sur le nombre d'heures d'entretien planifié fourni par la Section de l'entretien Est en fonction des équipements, des programmes d'entretien effectué en 2014 et du nombre de semaines d'opérations.

L'arrondissement a prévu un montant de 35 000,00 \$ pour couvrir les appels de service hors contrat facturables au taux horaire correspondant à la rémunération des frigoristes en 2014 et les pièces seront, quant à elles, facturées au prix coûtant. Des frais administratifs reliés à l'utilisation des équipements seront aussi facturés. L'arrondissement assumera entièrement la dépense reliée à l'entente de service.

Le budget du Service de la gestion et de la planification immobilière est déjà prévu pour les revenus et les dépenses de l'entente.

La dépense prévue pour le remplacement de deux chaudières à l'aréna Garon est de 37 451,85 \$ pour le matériel avec taxes et elle sera financée par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dominique BALLO)

Certificat du trésorier (note) :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs et Greffe (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sophie FONTAINE
Secrétaire d'unité administrative pour :
Thaïs Torres, gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Yvan THIFFAULT
Chef de section

Le : 2014-08-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Johanne MACKAY FALCON
Directrice

Approuvé le : 2014-08-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2014-08-14

CE : 30.002

2014/08/27 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1144320003

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Autoriser le déplacement de Mme Manon Gauthier, membre du comité exécutif, responsable de la culture, du patrimoine, du design, d'Espace pour la vie et du statut de la femme, à Chengdu (Chine) du 25 au 28 septembre 2014, dans le cadre de la réunion annuelle du Réseau des villes créatives de l'UNESCO, et du 29 septembre au 3 octobre 2014 à Buenos Aires (Argentine), dans le cadre de la 11e réunion de la Commission Culture de CGLU. Montant estimé : 4 977,52 \$

Le Service de la culture et le Bureau du design de Montréal recommandent :

1. d'autoriser la dépense relative au déplacement, du 24 au 28 septembre 2014, de Mme Manon Gauthier, membre du comité exécutif responsable de la culture, du patrimoine, du design, de l'Espace pour la vie et du statut de la femme, à Chengdu (Chine) pour participer à la rencontre annuelle du Réseau des villes créatives de l'UNESCO, et du 29 septembre au 3 octobre à Buenos Aires (Argentine) dans le cadre de la 11e réunion de la Commission Culture de CGLU. - montant estimé : 4977,52 \$;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-08-15 08:54

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1144320003

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Autoriser le déplacement de Mme Manon Gauthier, membre du comité exécutif, responsable de la culture, du patrimoine, du design, d'Espace pour la vie et du statut de la femme, à Chengdu (Chine) du 25 au 28 septembre 2014, dans le cadre de la réunion annuelle du Réseau des villes créatives de l'UNESCO, et du 29 septembre au 3 octobre 2014 à Buenos Aires (Argentine), dans le cadre de la 11e réunion de la Commission Culture de CGLU. Montant estimé : 4 977,52 \$

CONTENU

CONTEXTE

La culture étant au cœur de l'identité de la métropole et de son rayonnement, la Ville de Montréal siège au sein de divers réseaux culturels internationaux dont le Réseau des villes créatives de l'UNESCO et la Commission Culture de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU).

Réunion annuelle du Réseau des villes créatives de l'UNESCO à Chengdu (Chine)

Une délégation officielle présidée par Mme Manon Gauthier, à laquelle se joindront des représentants du Bureau du design de la Ville, se rendra à Chengdu en Chine du 25 au 28 septembre 2014 pour participer à la réunion annuelle du Réseau des villes créatives de l'UNESCO.

En 2006, Montréal était nommée Ville UNESCO de design intégrant ainsi le Réseau des villes créatives établi par l'UNESCO en 2004, lequel comprend maintenant 41 villes de 23 pays désignées en littérature, musique, gastronomie, design, arts numériques, artisanat et arts populaires et cinéma.

Le Réseau des villes créatives de l'UNESCO vise à favoriser le développement en exploitant le potentiel de la création locale au moyen de partenariats entre les secteurs public et privé, l'échange de bonnes pratiques et le partage de connaissances à l'échelle internationale. En utilisant ce réseau comme plateforme, les villes mettent en commun leurs expériences et s'entraident en vue de renforcer les capacités locales et d'accroître la diversité des produits culturels proposés sur les marchés nationaux et internationaux.

Réunion annuelle de la Commission Culture de Cités et Gouvernements Locaux

Unis (CGLU) à Buenos Aires (Argentine)

Les villes et partenaires de la Commission Culture de CGLU sont invités à participer à sa 11e rencontre de travail du 29 septembre au 2 octobre 2014 à Buenos Aires. Cette rencontre est stratégique étant donné qu'il sera discuté du contenu du nouvel *Agenda 21 de la culture*.

Rappelons que Montréal participe depuis ses débuts à la Commission de la culture de CGLU, qui est née de la volonté du Groupe de travail sur la culture de CGLU d'inscrire le dialogue interculturel et la culture comme moyens de développement durable dans les priorités du regroupement. La Commission s'affaire, notamment, à la diffusion et la mise en oeuvre de l'*Agenda 21 de la culture*, un document de référence international en politiques culturelles adopté par CGLU en 2004. La Ville de Montréal a adopté l'*Agenda 21 de la culture* en 2005 au même moment que sa Politique de développement culturel-Montréal, métropole culturelle. À ce propos, la Ville de Montréal tiendra un événement de mobilisation locale d'envergure le 23 septembre prochain à la Société des arts technologiques (SAT) sur le thème de l'*Agenda 21 de la culture*. Montréal souhaite ainsi répondre à ses engagements à titre de coprésidente, à savoir diffusion cet outil international auprès de ces citoyens.

Gouvernance

Les autres villes nommées au bureau coordonnateur de la Commission Culture de CGLU sont : Présidence : Lille-Métropole - Coprésidentes : Buenos Aires, Mexico et Montréal - Vice-présidentes : Angers, Barcelone et Milan. Plus de 500 villes, gouvernements locaux et organisations sont membres dont Les Arts et la Ville, Culture Montréal, Creative City Network ainsi que le gouvernement du Québec qui a lancé son propre Agenda 21C en 2011.

Membre active de l'organisation Cités et gouvernements locaux Unis (CGLU) depuis sa fondation en 2004, la Ville participe aux travaux de la Commission Culture de CGLU, dont elle est, depuis 2012, coprésidente (auparavant vice-présidente).

En tant que membre de ces organisations, la Ville est tenue d'assister aux réunions annuelles. Ces rencontres sont l'occasion pour les membres de discuter de sujets relatifs au développement et mode de gouvernance, des initiatives et projets en cours, l'adhésion de nouvelles villes, des stratégies de promotion, et de prendre des décisions qui orienteront le développement futur de ces organisations, etc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1140 - 30 juillet 2014 - Autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Manon Gauthier, membre du comité exécutif, responsable de la culture, du patrimoine, du design de l'Espace pour la vie et du statut de la femme, à Édimbourg (Écosse) du 9 au 15 août 2014 pour participer au Sommet de la culture (Edinburgh International Culture Summit) en partenariat avec Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU). Montant estimé : 4 456,56 \$.

CE13 1493 - 18 septembre 2013 - Autoriser le paiement de 10 000 € (14 055 \$ CAN approximativement) aux fins de la cotisation de la Ville de Montréal, pour 2013-2014, pour sa participation à la Commission Culture de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU)

CE13 0936 - 19 juin 2013- Autoriser la dépense relative au déplacement, du 26 au 30 juin 2013, de Mme Elaine Ayotte, membre du comité exécutif responsable de la culture, du patrimoine et du design, afin de prendre part à la 10e rencontre de la Commission Culture de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) qui se déroulera à Lille (France). Montant estimé : 2 675,88 \$.

CE13 0833 - 5 juin 2013 - Autoriser la dépense relative au déplacement, le 12 juin 2013, de Mme Elaine Ayotte, membre du comité exécutif responsable de la culture, du patrimoine et du design, afin de prendre part à l'Assemblée générale des Nations Unies au nom de la Commission Culture de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) qui se déroulera à New

York (États-Unis). Montant estimé : 579,16 \$.

CE12 1572 - 19 septembre 2012 - Autoriser la Direction de la culture et du patrimoine à octroyer la cotisation annuelle de 10 000 Euros pour 2012-2013 de Montréal au titre de ville vice-présidente de la Commission Culture de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU).

CG12 0021 - 26 janvier 2012 : Contribuer à reconnaître la culture comme quatrième pilier du développement durable (19 sommaires similaires réalisés par les arrondissements)

DESCRIPTION

Chengdu (Chine) – Réunion annuelle du Réseau des villes créatives de l'UNESCO

La réunion annuelle du Réseau des villes créatives de l'UNESCO qui se tiendra à Chengdu (Chine) du 26 au 29 septembre prochains, revêt une importance stratégique particulière puisqu'elle sera l'occasion pour les membres d'adopter des règles de fonctionnement et des statuts, un nouveau mode de gouvernance qui conféreront au Réseau un statut légal, de désigner la ville qui accueillera le futur Secrétariat du Réseau ainsi que les membres du comité de transition qui assureront la création et la mise en place de cette nouvelle organisation internationale.

Le 2 mai dernier, l'UNESCO lançait un appel de propositions auprès des 41 villes déjà désignées pour l'accueil du futur Secrétariat du Réseau. Les villes membres seront invitées à voter pour la localisation de cette organisation internationale lors de la réunion annuelle.

Buenos Aires (Argentine) – Réunion annuelle de la Commission Culture de CGLU

La 11e rencontre sera l'occasion d'échanger entre les villes qui travaillent avec un *Agenda 21 de la culture* local et avec des acteurs clés, notamment de Buenos Aires, une ville exemplaire à cet effet. Un séminaire permettra des discussions sur la première ébauche du nouveau texte de l'*Agenda 21 de la culture* diffusé en mai 2014 qui fait l'objet présentement d'une consultation internationale. Ce texte a été révisé pour ses 10 ans. Montréal s'est d'ailleurs déjà inspiré de ce nouveau texte pour rédiger une déclaration intitulée *Montréal engagée pour la culture* qui est présentement diffusé et qui sera soumis pour adoption à Montréal le 23 septembre prochain lors de l'événement de mobilisation avec les arrondissements à la SAT. La rencontre de Buenos Aires sera l'occasion de faire un bilan de cet événement local et de déposer l'expérience, projets culturels exemplaires et documentation de la Ville de Montréal et de ses 19 arrondissements.

La réunion permettra aussi d'établir des mécanismes de soutien aux villes dans la mise en oeuvre d'un *Agenda 21 de la culture*, de discuter du prochain Sommet de la Culture 2015 qui se tiendra à Bilbao (Espagne) du 18 au 20 mars 2015, du Prix international "CGLU - Ville de Mexico - Culture21" et d'établir le programme d'activités de 2014 à 2017.

JUSTIFICATION

Ces réunions annuelles sont obligatoires pour les villes membres. La participation active de la Ville à ces rencontres témoigne, de façon tangible, du sérieux de l'engagement de l'administration et de son véritable leadership au sein de ces réseaux.

Chengdu (Chine) – Réunion annuelle du Réseau des villes créatives de l'UNESCO

La présence de Montréal à la réunion annuelle du Réseau des villes créatives de l'UNESCO témoigne de l'engagement et du sérieux de la Ville dans sa démarche qui souhaite, par ailleurs, accorder une plus grande importance aux relations internationales et être active à différentes tribunes stratégiques. En tant que représentante de la Ville, Mme Gauthier devra endosser les statuts et règlements ainsi que la grille de cotisation en vue de la création de l'organisation internationale.

Buenos Aires (Argentine) – Réunion annuelle de la Commission Culture de CGLU

Il est recommandé d'assurer une présence politique à la 11e rencontre afin de :

- participer aux débats sur le nouvel *Agenda 21 de la culture* et présenter les expériences montréalaises en la matière;
- démontrer le leadership de Montréal en matière culturelle (Montréal métropole culturelle);
- assurer une coprésidence active au sein de la Commission Culture de CGLU.

Les partenaires du *Plan 2007-2017 - Montréal métropole culturelle*, dont la Ville, se sont engagés à « *participer à la promotion et à la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la Culture au sein de la Commission de la culture de CGLU.* » Le rayonnement international étant identifié comme un axe majeur de développement dans le nouveau *Plan d'action 2007-2017* en vue du 375e anniversaire de Montréal. Cette action s'inscrit dans le cadre de la Politique de développement culturel de la Ville de Montréal (engagement 5) ainsi que dans les orientations du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les frais estimés de 4977,52\$* liés à ces deux missions seront assumés par le Bureau des affaires internationales.

**Les frais d'hébergement de Mme Gauthier à Chengdu (Chine) sont été assumés par la Ville de Chengdu.*

**Les frais d'hébergement de Mme Gauthier à Buenos Aires (Argentine) sont été assumés par la Commission Culture de CGLU.*

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Ce dossier est conforme aux normes administratives en vigueur.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Depuis les années 2000, la culture est mise de l'avant à l'échelle mondiale comme quatrième pilier du développement durable. Les valeurs intrinsèques aux processus culturels, telles que la diversité, la créativité ou l'esprit critique, sont essentielles au développement durable de nos sociétés. Le Secrétariat mondial de CGLU a demandé à ses villes membres à différentes reprises de promouvoir l'idée que la culture constitue le quatrième pilier du développement durable. Montréal et ses élus, dans ses documents, présentations et discours, appuient la reconnaissance de la culture comme dans les processus de développement durable. Ce réseau permet aussi la mutualisation de services ainsi que l'équité et le partage de renseignements entre villes. L'*Agenda 21 de la culture*, document moteur de la Commission Culture, fait la promotion de la paix, du dialogue, de la diversité culturelle, des droits de la personne, de la démocratie participative et de la durabilité, des principes au coeur du développement durable.

Plus concrètement, les vols d'avion sont des émetteurs importants d'émissions de gaz à effet de serre (GES). En ce sens, le déplacement par avion de Mme Gauthier sera compensé à titre symbolique par l'achat de crédit carbone avec l'organisme Planétaire. Cette action s'inscrit dans les objectifs du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise*.

Montréal à Chengdu, Chengdu à Buenos Aires = 32 544 km parcouru = 2,689 tonne de GES émis

Afin de réduire son empreinte environnementale, un certificat qui compense 2,689 tonne de dioxyde de carbone (CO₂). Ce document atteste qu'une partie des émissions de gaz à effets de serre (GES) produits lors du déplacement a été quantifié et compensé. Ainsi, acheter des crédits carbone signifie investir dans le développement de projets d'énergies renouvelables,

d'efficacité énergétique ou de reforestation, contribuant à réduire les GES présents dans l'atmosphère.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces activités contribuent à la promotion, à la visibilité et au rayonnement international de Montréal comme métropole culturelle et de ville UNESCO de design.

Cette participation apporte les bénéfices suivants :

- Affirmer le leadership de Montréal comme métropole culturelle durable ;
- Présenter les actions de Montréal dans la mise en oeuvre de l'Agenda 21 de la culture / Montréal métropole culturelle / Ville UNESCO de design;
- Aider au positionnement de Montréal dans les réseaux des grandes métropoles culturelles;
- Poursuivre la contribution de Montréal à la mise en oeuvre du Programme de la Commission Culture de CGLU en tant que coprésidente;
- Tisser des liens entre villes dans le cadre d'échanges multilatéraux;
- Être alimenté par les réflexions et projets les plus novateurs réalisés par les autres villes afin de pouvoir s'en inspirer ici;
- Pouvoir présenter les réalisations de Montréal à l'échelle internationale.

Mentionnons ces retombées majeures pour Montréal qui découlent directement de la présence de Montréal dans le réseau de la Commission Culture de CGLU soit :

- a été la première ville dans le monde à appuyer la reconnaissance de la culture comme 4^e pilier du développement durable;
- l'invitation de Montréal comme ville invitée à la Mercè de Barcelone en septembre 2012 (Moment Factory lauréats de nombreux prix pour l'illumination de la Sagrada Familia);
- Montréal lauréate du Prix Culture et développement 2013 des Arts et la Ville pour la démarche entourant le Rendez-vous novembre 2012 et le projet Montréal métropole culturelle basé sur les principes de l'*Agenda 21 de la culture* ;
- la participation de Montréal pour la définition et l'adoption d'un objectif culture pour les nouveaux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD Post-2015);
- la prise de parole de représentant de la Ville devant l'Assemblée générale des Nations Unies en juin 2013.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications. Dans l'éventualité de l'acceptation de l'offre Ville de Montréal pour l'accueil du Secrétariat du Réseau des villes créatives de l'UNESCO, une opération de communication sera déployée

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

23 septembre 2014 : Événement *Montréal engagée pour la culture* à la SAT

26 au 28 septembre 2014 : Rencontre annuelle du Réseau des villes créatives de l'UNESCO à Chengdu

29 septembre au 2 octobre 2014 : 11^e rencontre de la Commission Culture de CGLU à Buenos Aires

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Manon BÉLISLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Eve BONNEAU
Agente de développement culturel

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-08-04

Daniel BISSONNETTE
Directeur associé - cinéma festivals et événements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Isabelle CABIN
Cadre sur mandat(s)

Tél : 514 872-2371

Approuvé le : 2014-08-13



Dossier # : 1140843010

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense relative au déplacement, du 3 au 8 août 2014, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre d'une mission officielle au Japon. Montant : 3 970,25 \$.

Il est recommandé:

1. de ratifier la dépense relative au déplacement, du 3 au 8 août 2014, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre d'une mission officielle au Japon. Montant : 3 970,25 \$.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-08-12 15:42

Signataire : Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1140843010

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense relative au déplacement, du 3 au 8 août 2014, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre d'une mission officielle au Japon. Montant : 3 970,25 \$.

CONTENU

CONTEXTE

En 1998, les villes de Montréal et d'Hiroshima ont conclu une entente de jumelage reconnaissant leur intérêt mutuel à renforcer leurs liens d'amitié et de coopération. Hiroshima n'étant jumelée qu'avec six villes dans le monde, cette amitié est donc hautement significative et constitue un véritable privilège.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Hiroshima

Le maire de Montréal, à l'invitation de son homologue d'Hiroshima, M. Kazumi Matsui, a pris part à la 69^e Cérémonie de la paix à la mémoire du bombardement d'Hiroshima. Depuis cette tragédie, des milliers de personnes du monde entier se rassemblent à cette date chaque année dans le cadre d'une cérémonie pour la paix. La Ville de Montréal fait de même en organisant une cérémonie au Jardin japonais du Jardin botanique de Montréal, soit simultanément avec la traditionnelle commémoration qui a lieu à Hiroshima.

Après la cérémonie, M. Coderre s'est entretenu avec les dirigeants de *Maires pour la paix (Mayors for Peace)*, la plus importante organisation internationale consacrée à la protection des villes contre le fléau de la guerre et de la destruction massive et à laquelle Montréal a adhéré en 1989.

Le maire de Montréal a rencontré également les dirigeants et dignitaires d'Hiroshima dans le cadre d'une cérémonie protocolaire au cours de laquelle lui a été octroyé le titre de citoyen d'honneur de la Ville d'Hiroshima.

Enfin, dans le cadre du *Hiroshima Animation Festival*, le maire a prononcé une allocution d'ouverture alors que deux films d'animation de réalisateurs montréalais étaient à l'honneur, soit «L'homme qui plantait des arbres» de Frédérick Back et «Voisins» de Norman McLaren.

Kyoto et Osaka

Le maire de Montréal a profité de son passage au Japon pour poursuivre sa mission dans la ville de Kyoto où il a rencontré le maire, M. Daisaku Kadokawa, et le vice-gouverneur de Kyoto, M. Akimasa Yamashita. M. Coderre a visité notamment le site expérimental de Keihanna (Keihanna Eco-City Next-generation Energy and Social System Verification Experiment Project) qui, dirigé par le Kansai Science City, propose diverses initiatives visant les résidences, les immeubles et les véhicules électriques afin de permettre des économies d'énergie substantielles ainsi qu'une réduction des émissions de CO2. Enfin, il a visité une usine de traitement des matières résiduelles à la fine pointe de la technologie.

JUSTIFICATION

À titre de métropole internationale, Montréal doit bâtir de solides relations avec les autres métropoles du monde, afin d'échanger sur nos défis communs et nos expertises propres. Ainsi, nous pouvons tirer parti des meilleures pratiques développées ailleurs, faire la promotion de Montréal à l'étranger, et tenter d'attirer des investissements créateurs d'emplois.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à cette dépense est disponible à la Division du soutien aux élus du Service du greffe; conséquemment ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

Budget de fonctionnement:

Imputer la dépense comme suit :

	2014
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.000000.000000.00000	3 970,25 \$
Activité de fonctionnement- Général -Ville de Montréal- Budget régulier- Soutien aux élus- Conseil et soutien aux instances politiques- Frais de déplacement et d'hébergement- Non admissible à la loi 90.	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette mission a permis :

- de consolider et de réaffirmer les liens d'amitié entre les deux villes en plus de discuter de pistes d'échanges qui pourront être réalisés au cours des prochaines années;
- d'en connaître davantage sur leurs initiatives en termes de ville intelligente, notamment en matière de gestion intelligente (*Smart Management*), un domaine dans lequel les villes du Japon sont à l'avant-garde.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Ronald ST-VIL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN
Responsable du soutien aux élus

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-08-12

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction
du greffe (ce)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2014-08-12



Dossier # : 1142923002

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division du droit public et de la législation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Autoriser le recours à la Régie de l'énergie du Québec aux fins de l'examen de la plainte adressée à Hydro-Québec

Il est recommandé :

1. d'autoriser le recours à la Régie de l'énergie du Québec aux fins de l'examen de la plainte adressée à Hydro-Québec.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-08-20 14:17

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1142923002

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division du droit public et de la législation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Autoriser le recours à la Régie de l'énergie du Québec aux fins de l'examen de la plainte adressée à Hydro-Québec

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 1er mai dernier, Hydro-Québec impose le tarif «LG» au Service de l'eau pour les usines de production et de traitement de l'eau. De ce fait, Hydro-Québec ne reconnaît pas que la Ville puisse bénéficier du tarif «L», soit le tarif réservé aux activités industrielles. Cette question a été discutée devant la Régie de l'énergie en décembre 2013 dans le cadre d'audiences plus générales au cours desquelles l'UMQ a fait des représentations. La décision rendue suite à ces audiences n'a pas tranché le cas spécifique des usines de production et de traitement de l'eau de la Ville de Montréal. La Régie a plutôt exposé, au cours des audiences, que les cas individuels pourraient être tranchés suivant le processus de plainte.

Dans ce contexte, une demande visant à ce qu'Hydro-Québec revoit sa position a été transmise par la Ville le 8 juillet dernier.

Le 28 juillet, Hydro-Québec nous répondait que les abonnements du Service de l'eau ne correspondaient pas à une activité industrielle et ne pouvaient donc bénéficier du tarif «L».

Cette décision d'Hydro-Québec peut faire l'objet d'une demande d'examen auprès de la Régie de l'énergie dans un délai de 30 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à obtenir l'autorisation d'initier le recours à la Régie de l'énergie du Québec aux fins de l'examen de la plainte adressée à Hydro-Québec pour les usines de production et de traitement de l'eau.

La Loi sur la Régie de l'énergie (RLRQ, chapitre R-6.01) prévoit que le plaignant, ici la Ville de Montréal, peut demander à la Régie d'examiner sa plainte s'il est en désaccord avec la décision rendue par le transporteur d'électricité ou le distributeur, Hydro-Québec en l'espèce. Une demande à cet effet doit être transmise à la régie dans les 30 jours de la date où la décision a été transmise.

JUSTIFICATION

Nous sommes d'avis que la décision d'Hydro-Québec repose sur une interprétation et une application incorrecte de la Loi.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette décision a un impact financier de plusieurs centaines de milliers de dollars par année. L'évaluation précise est en cours par le Service de l'eau.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Service de l'eau , Direction de l'eau potable (Babak HERISCHI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Véronique BELPAIRE
Avocate chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Benoit DAGENAIS
Directeur et avocat en chef

Le : 2014-08-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit DAGENAIS
Directeur et avocat en chef

Approuvé le : 2014-08-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Benoit DAGENAIS
Directeur et avocat en chef

Approuvé le : 2014-08-20



Dossier # : 1145205007

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables , Division Opérations budgétaires et comptables - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Suivi de l'application de la « Politique surplus 2013 », du remboursement des déficits cumulés des arrondissements et des plans de remboursements adoptés par les conseils d'arrondissements.

Il est recommandé de :

1. Prendre connaissance du suivi de l'application de la « Politique surplus 2013 », du remboursement des déficits cumulés et des plans de remboursements adoptés par les conseils d'arrondissements.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-08-15 09:18

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1145205007

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables , Division Opérations budgétaires et comptables - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Suivi de l'application de la « Politique surplus 2013 », du remboursement des déficits cumulés des arrondissements et des plans de remboursements adoptés par les conseils d'arrondissements.

CONTENU

CONTEXTE

Le 29 avril dernier, le conseil municipal adoptait, par la résolution CM14 0416, la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2013, « Politique surplus 2013 ».

Cette politique prévoit notamment les règles de comblement des déficits de gestion des arrondissements selon les priorités établies ci-après :

- Le comblement du déficit d'opération de l'activité enlèvement de la neige à même la réserve dédiée à la stabilisation du coût du déneigement créé en 2002 et suivantes;
- Le comblement du déficit d'opération lié aux coûts de « santé et sécurité au travail » à même la réserve dédiée à la stabilisation des coûts de « santé et sécurité au travail » créée en 2008;
- L'utilisation de la réserve pour imprévus créée par la politique d'utilisation des surplus de gestion de 2002 et suivantes;
- L'utilisation des surplus libres créés par la politique d'utilisation des surplus de gestion de 2002 et suivantes afin de combler le solde du déficit, s'il en existe toujours un;

Si les surplus cumulés sont insuffisants pour rembourser en totalité le déficit, les arrondissements doivent émettre des plans de remboursement à la Ville centre échelonnés sur une période maximale de trois ans, au plus tard le 30 juin 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0416 - 29 avril 2014 - Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2013, la détermination des surplus de gestion des arrondissements, adopter l'affectation de surplus 2013 à des projets spécifiques.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à présenter le suivi de l'application de la « Politique surplus 2013 », relativement au remboursement des déficits cumulés et les plans de remboursements adoptés par les conseils d'arrondissements en date du 30 juin 2014.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Suite à l'adoption de la politique par le conseil municipal (CM14 0416) une réserve de 12 572,9 \$ (en milliers de dollars) a été créée à partir du surplus libre du conseil municipal, pour couvrir la récupération future des déficits des arrondissements.

Au 30 juin 2014, sept (7) arrondissements ont remboursé les déficits cumulés pour un montant de 6 596,9 \$ (en milliers de dollars) libérant ainsi ce montant au surplus disponible au conseil municipal.

Le solde du déficit cumulé non remboursé de 5 976,0 \$ (en milliers de dollars) est maintenu comme réserve pour couvrir la récupération future des déficits des arrondissements. Cette somme sera remboursée par les arrondissements selon leurs plans de remboursement échelonnés sur une période de trois ans (de 2015 à 2017) pour un montant annuel de 1 992,0 \$ (en milliers de dollars).

Sommaire des remboursements 2014 et des plans de remboursements :

(en milliers \$)

Arrondissements	Total déficit cumulé au 31 décembre 2013	Remboursement au 30 juin 2014	Solde déficit à rembourser au 30 juin 2014	Plan de remboursement échelonné sur 3 ans		
				2015	2016	2017
Ahuntsic-Cartierville	944,0	944,0	-	-	-	-
LaSalle	586,8	586,8	-	-	-	-
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	451,2	171,8	279,4	93,1	93,1	93,1
Plateau-Mont-Royal	1 822,6	398,7	1 423,9	474,6	474,6	474,6
Rivière-des-Prairies Pointe-aux-Trembles	4 572,7	300,0	4 272,7	1 424,2	1 424,2	1 424,2
Saint-Laurent	1 307,4	1 307,4	-	-	-	-
Saint-Léonard	2 159,4	2 159,4	-	-	-	-
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	728,9	728,9	-	-	-	-
TOTAL	12 572,9	6 596,9	5 976,0	1 992,0	1 992,0	1 992,0

Le détail des remboursements et du solde du déficit à rembourser par les arrondissements est présenté dans les pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniela TANASE
Conseillère en planification budgétaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-08-14

Hanh TRAN
Directrice - opérations budgétaires et comptables

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques MARLEAU
Directeur et trésorier adjoint
Tél : 514 872-3155
Approuvé le : 2014-08-15

CE : 40.001

2014/08/27 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.001

2014/08/27 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS